

MEXANDEAU Louis, Jean

Etat civil :

Né le 6 juillet 1931 à Wanquetin (Pas-de-Calais).

Famille :

Fils d'Hilaire Mexandeau, agriculteur, et de Jeanne Canel. Marié le 1er juin 1960 à Michèle Cusin, fille de Gaston Cusin et de Huguette Milet.¹ Trois enfants : Nicolas, Cécile, Aurélie.² Famille d'instituteurs ruraux protestants originaires des Deux-Sèvres³, admirateurs du "Petit père Combes".⁴

Position :

Député du Calvados.

Formation :

Lycée d'Arras, Faculté des Lettres de Lille, et de Paris (Sorbonne), Institut d'études politiques de Paris. Agrégé d'Histoire.⁵

Activités politiques, associatives, syndicales :

L. Mexandeau est "Auteur du plan socialiste sur l'Education nationale, chef de file du courant anticlérical hostile à l'enseignement privé, cet agrégé d'histoire est un proche de François Mitterand. Comme ministre des P.T.T., il augmente les tarifs postaux (septembre 1981) et les tarifs téléphoniques aux heures de pointe, hausses partiellement compensées par l'élargissement des plages horaires à tarif réduit et la facturation détaillée du téléphone. Au quotidien, il doit lutter contre le corporatisme des postiers grévistes, les ponctions des Finances dans son budget annexe, les réticences de ses services face à la vente des activités

¹ Fille unique de Gaston Cusin "Né le 15 juin 1903 à Annecy (Haute-Savoie); contrôleur des douanes puis haut fonctionnaire; dirigeant syndicaliste confédéral (C.G.T.) des douanes; directeur de cabinets ministériels à l'époque du Front populaire; délégué du Président du conseil pour les relations interministérielles avec la République espagnole (1936-1939) et, à ce titre, organisateur du transport clandestin de matériel militaire vers l'Espagne; Résistant. (...) ", Claude Penner, "Gaston Cusin", Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Paris, Editions de l'Atelier, 1997, [BU de l'Université de Paris X-Nanterre, sur Cédérom]

² Who's who in France, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. BNF.

³ Archives des P.T.T., Cabinet de M. Louis Mexandeau, Secrétariat particulier du ministre, 870767/1 à 41 (F 90 bis 8329 à 8369), inventaire SNA, t. 14, p. 523.

⁴ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 466-467. BNF. La politique de Combes "est dominée par la lutte contre l'Eglise : proscription des congrégations, qui se voient refuser les autorisations prévues par la loi de 1901, interdiction de l'enseignement aux congréganistes, conflit avec Rome qui mène Combes, favorable au départ à une stricte application du concordat, à déposer en novembre 1904, après la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, un projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. (...) Un petit peuple anticlérical et libre penseur, petit-bourgeois mais aussi ouvrier, se retrouve derrière le président du Conseil, incarnation d'une France démocratique, ennemie des autorités sociales. (...) La politique antireligieuse entraîna des manifestations de protestation; (...). Plus grave fut pour lui l'effritement de sa majorité. (...) Des radicaux modérés, animés par Paul Doumer, (...) jugent que Combes donne trop de gages aux socialistes, et dénoncent ses procédés "bonapartistes".". J.-M. Mayeur, La vie politique sous la Troisième République (1870-1940), Paris, Seuil, 1984, p. 189. CHP.

⁵ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

télécommunications de Thomson à la CGE. Mais il espère dessiner les réseaux de l'avenir en lançant le plan câble de la télévision ".⁶

-1952-1956 :

Milite au Parti Communiste de 1952 à 1956⁷, date des événements de Hongrie⁸, sans toutefois rompre avec le courant " Unité et Action ", proche du Parti, qui tient une place importante dans le syndicalisme enseignant, car il reste toujours fermement attaché à l'union de la gauche.⁹

-1953 :

Membre du Bureau National au Syndicat national de l'Enseignement secondaire (1953-1957). Militant syndicaliste au Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (S.N.E.S.), puis fonde l'association des amis du théâtre, Maison de la culture à Caen (1964).

-1965 :

Rejoint les rangs du Parti Socialiste à l'occasion de la campagne électorale de François Mitterand.¹⁰

1965-1968 : animateur de l'association des amis du théâtre, maison de la culture de Caen.¹¹

-1966 :

En 1966 il fonde avec Louis Mermaz (sur les conseils de celui-ci qu'il a connu lors des épreuves d'agrégation¹²) la Convention des Institutions Républicaines dans le Calvados.

-1968 :

23 juin 1968 : Candidat F.G.D.S. aux élections législatives dans le Calvados (1ère circonscription). Se désiste après le 1er tour.¹³

-1969 :

Participe de 1969 à 1971 au Bureau politique national de la Convention des Institutions Républicaines. Ancien président départemental de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste (F.G.D.S.).¹⁴

⁶ Benoît Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990. BDIC Nanterre.

⁷ Bernard Villeneuve, François-Henri de Virieu, Le nouveau pouvoir. Les 1100 qui conduisent les France aujourd'hui, Paris, J.-C. Lattès, 1981, p. 344. [BA].

⁸ Archives des P.T.T., Cabinet de M. Louis Mexandeau, Secrétariat particulier du ministre, 870767/1 à 41 (F 90 bis 8329 à 8369), inventaire SNA, t. 14, p. 523.

⁹ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 466-467. [BNF]

¹⁰ Archives des P.T.T., Cabinet de M. Louis Mexandeau, Secrétariat particulier du ministre, 870767/1 à 41 (F 90 bis 8329 à 8369), inventaire SNA, t. 14, p. 523.

¹¹ " Louis Mexandeau ", La Documentation permanente, 10 mars 1986, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹² Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 466-467. [BNF]

¹³ " Louis Mexandeau ", La Documentation permanente, 10 mars 1986, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁴ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

-1971 :

Premier secrétaire général de la fédération du Calvados du Parti Socialiste (1971-1973).

-1973 :

11 mars 1973 : Député du Calvados (1ère circonscription de Caen (Socialiste) depuis mars 1973). Député, membre du Groupe du Parti socialiste et des Radicaux de gauche (100 mbs.) (Liste des mbs. au 2 avril 1973) Ve Législature 1973-1978.

30 septembre 1973¹⁵ : Elu Conseiller Général du Calvados Canton de Caen II (depuis septembre 1973 à 1984).

Novembre 1973 : élu Conseiller régional de la Région Basse-Normandie.¹⁶

-1974 :

Vote pour la loi sur l'IVG le 28 novembre 1974 adoptée par 284 voix contre 189.

-1975 :

19 février 1975 : Délégué National du Parti Socialiste (P.S.) pour l'Education Nationale.¹⁷

-1976 :

Prend part en 1976 à l'élaboration d'un projet socialiste pour l'éducation qui provoque les protestations de l'enseignement privé.¹⁸

-1977 :

13 mars 1977 : Candidat (Union de la gauche) aux élections municipales à Caen.¹⁹

-1978 :

19 mars 1978²⁰ : Réélu député (P. S.) du Calvados (1ère circonscription). Membre du Groupe socialiste (103 mbs.) (Liste des mbs. au 3 avril 1978) VIè Législature 1978-1981.

-1979 :

25 mars 1979²¹ : réélu Conseiller Général (P. S.) (2ème Canton de Caen) du Calvados.²²

8 avril 1979 : Membre du Comité Directeur du Parti Socialiste.²³

Octobre 1979 : Délégué national du Parti Socialiste à l'Education Nationale.²⁴

¹⁵ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

¹⁶ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

¹⁷ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

¹⁸ Archives des P.T.T., Cabinet de M. Louis Mexandeau, Secrétariat particulier du ministre, 870767/1 à 41 (F 90 bis 8329 à 8369), inventaire SNA, t. 14, p. 523.

¹⁹ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²⁰ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²¹ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²² Archives des P.T.T., Cabinet de M. Louis Mexandeau, Secrétariat particulier du ministre, 870767/1 à 41 (F 90 bis 8329 à 8369), inventaire SNA, t. 14, p. 523.

²³ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

Novembre 1979 : Membre du comité central de la L.I.C.R.A.²⁵

-1981 :

21 juin 1981²⁶ : Réélu député du Calvados (1ère circonscription (Caen) du Calvados avec 59,60% des suffrages exprimés).²⁷ Membre du Groupe socialiste (265 membres) (Liste des membres au 2 juillet 1981) VIIe Législature 1981-1986.

23 juin 1981 : Renonce à son mandat de député pour exercer ses fonctions de ministre des P.T.T.²⁸

-1982 :

Mars 1982 : Réélu Conseiller général (P.S.) du Calvados (canton de Caen III).²⁹

-1983 :

6 mars 1983³⁰ : Conseiller municipal de Caen (mars 1983). Candidat au poste de maire non élu (battu par Jean-Marie Girault, maire de Caen et sénateur républicain indépendant du Calvados) (Mars 1983).³¹

-1985 :

17 mars 1985³² : Réélu Conseiller général du Calvados, canton de Caen IV (1985-1988).³³

-1986 :

16 mars 1986 : Réélu député du Calvados³⁴ (tête de liste PS.) et Conseiller régional de Basse-Normandie (tête de liste P.S. dans le Calvados).³⁵ Membre du Groupe socialiste (196 membres) (Liste des membres au 2 avril 1986) VIIIe Législature 1986-1988.

-1987 :

Mai 1987 : Secrétaire national adjoint du P.S., responsable national du bicentenaire de la Révolution.³⁶

²⁴ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²⁵ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²⁶ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²⁷ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1101, 3 juin 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

²⁸ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

²⁹ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

³⁰ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

³¹ Informations Rapides de l'Administration Française, 29 mai 1985.

³² “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

³³ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

³⁴ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

³⁵ “ Louis Mexandeau ”, La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

-1988 :

5 juin 1988 : Réélu député (P.S.) du Calvados (2ème circonscription).³⁷ Démissionne de son mandat de Conseiller général (loi sur le cumul des mandats).³⁸ Membre du Groupe socialiste (258 membres) (Liste des membres au 28 juin 1988) IXe Législature 1988-1993.

Juillet 1988 : Secrétaire national chargé de la formation au Parti Socialiste³⁹, membre du Bureau exécutif du P.S.⁴⁰

-1990 :

Président depuis 1990 de la Commission d'histoire du Parti Socialiste.⁴¹

-1991 :

Cède son siège de député à Dominique Robert.⁴²

-1992 :

22 mars 1992 : réélu Conseiller général de Basse-Normandie.⁴³

-1993 :

28 mars 1993 : Elu député du Calvados.⁴⁴

-1995 :

Se présente sans succès aux élections municipales à Caen (obtient au 2ème tour 48, 37% des suffrages face à son adversaire M. Girault UDF-R.P.R. qui l'emporte avec 51, 63% des suffrages).⁴⁵

-1997 :

1er juin 1997 : Réélu député du Calvados.⁴⁶

-2001 :

Se présente (comme candidat de la Gauche plurielle) sans succès aux élections municipales à Caen (obtient au deuxième tour 42, 08 % des suffrages face à son adversaire R.P.R. M. Le Brethon qui obtient 57, 92% des suffrages).⁴⁷

³⁶ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

³⁷ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

³⁸ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

³⁹ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

⁴⁰ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

⁴¹ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

⁴² Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

⁴³ "Louis Mexandeau", La Documentation Permanente, Anciens Combattants et Victimes de guerre, Paris, Société Générale de Presse, 1992. Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

⁴⁴ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

⁴⁵ Les résultats du second tour des élections municipales, supplément au journal Le Monde, 21 mars 2001, p. 44. CHP.

⁴⁶ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

Carrière :

-1961 :

Professeur d'histoire et de géographie (1961-1965) dans l'enseignement secondaire.⁴⁸

-1963 :

Professeur d'Histoire au Lycée Malesherbe à Caen pour la préparation aux Ecoles Normales Supérieures de Sèvres-Ulm et de Fontenay-Saint-Cloud (1963-1973).

-1979 :

9 novembre 1979 : Lors du vote du budget des Postes et Télécommunications à l'Assemblée nationale, présente avec M. Michel et P. Quilès, au nom du groupe P.S. et apparentés, un amendement (n°441) de réduire de 1 million de Francs les crédits du budget. A prendre sur la dotation indirecte à l'Institut Auguste Comte, "gadget très coûteux" et à affecter à la formation continue des travailleurs des P.T.T.⁴⁹

-1981 :

Ministre (P.S.) des P.T.T. (1er gouvernement Pierre Mauroy 21 mai-22 juin 1981 et 2è gouvernement Pierre Mauroy 22 juin-22 mars 1983). A son arrivée dans son nouveau ministère, déclare vouloir mettre fin à la lente dégradation du service public, dégradation qui pour lui a pris fin le 10 mai 1981. Ses principales priorités sont : le maintien de l'unité entre la Poste et les Télécommunications, qui n'exclut pas une gestion différenciée pour chacune des deux branches; décentralisation des services; ouverture d'un débat "démocratique" dans l'opinion et au parlement avant toute nouvelle expérience en matière de télématique; maintien des monopoles techniques, en particulier celui de la radiodiffusion, avec "libre accès de tous les courants de pensée à l'utilisation de ces moyens".⁵⁰ Déclare vouloir mettre l'accent sur le rôle social des P.T.T. lors d'un voyage à Morzine (Haute-Savoie) : "Nous ne pouvons admettre un écrémage par le secteur privé du trafic sur les liaisons les moins onéreuses, ce qui laisserait à la poste les relations les moins rentables, et par là même taxées à un coût prohibitif. Toute atteinte au monopole en ce sens sera fermement poursuivie." Veut également que "cesse la dérivée des deux branches des P.T.T. : la poste et les

⁴⁷ Les résultats du second tour des élections municipales, supplément au journal Le Monde, 21 mars 2001, p. 44. CHP.

⁴⁸ "Louis Mexandeu", La Documentation permanente, 10 mars 1986, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

⁴⁹ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 12 novembre 1979, n°24, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345). L'Institut Auguste Comte pour l'Etude des Sciences de l'Action créé par décret du 27 juillet 1977 s'est installé au cours de l'année 1978 dans les locaux de l'ancienne Ecole Polytechnique qui déménageait en 1976 à Palaiseau. Il s'adresse à des ingénieurs à qui il "dispense une formation complémentaire portant sur les conséquences économiques et internationales de l'évolution des sciences et des techniques ainsi que sur les problèmes humains liés à l'évolution des structures de production et à la réalisation des grands programmes d'équipement, ainsi que d'entreprendre des études et des recherches dans ce domaine." Selon le décret du 7 février 1978 qui fixait son organisation, il devenait une Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la Défense, doté d'un conseil de gestion dont les principales décisions étaient soumises pour approbation au Conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique. Rapport de la Cour des comptes du l'Institut Auguste Comte, s. d. [1983], archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/7.

⁵⁰ Déclaration de L. Mexandeu à la presse le 12 juin 1981, Cf. "Un entretien avec M. Louis Mexandeu", Le Monde, 14-15 juin 1981, p. 18. [BDIC]

télécommunications, qui doivent pouvoir se développer et se moderniser au même rythme dans un esprit de collaboration et de solidarité sans pour autant exclure la nécessité de comptes clairs et distincts.” Réaffirme la nécessité du maintien du réseau postal en milieu rural “ qui peut jouer un rôle social considérable. Il ne saurait être question de parler uniquement en termes de rentabilité financière, mais en termes de rentabilité sociale lorsque se pose le problème de la suppression ou du maintien du bureau de poste devenu insuffisamment occupé.”⁵¹

9 juin 1981 : Fait parvenir une note à l’attention du Directeur général des Postes à propos des mesures prises en faveur du personnel et ayant pour objet d’améliorer le fonctionnement du service public des P.T.T. (Emploi; Pouvoir d’achat; Mesures sociales; Conditions de travail; droits syndicaux; Structures et administration; défense et amélioration du service public).⁵²

6 juillet 1981 : L. Mexandeau propose de donner une plus grande autonomie au C.N.E.T. et d’instaurer un nouvel équilibre entre la recherche et l’industrie.⁵³

8 juillet 1981 : Fait parvenir au ministre de l’Economie et des Finances la lettre suivante :
“(…) Je viens d’apprendre, mais de manière non officielle, que la révision des tarifs postaux serait renvoyée au 1er novembre 1981 et que, en outre, aucun relèvement ne serait plus envisagé pour le téléphone. Il est de mon devoir d’attirer votre attention sur les conséquences très graves qu’entraîneraient de telles mesures dans les deux branches d’activité du département dont j’ai la charge.

1-Services postaux

Après prise en compte des mesures inscrites au Collectif 1981, le besoin de financement de la Poste en 1981, à tarifs constants, s’élève à 6, 8 milliards de F. Le relèvement des tarifs appliqué au 1er juillet aurait rapporté 1, 4 milliards de F. Le report au 1er août du relèvement se traduisait par une perte de 240 millions de F. Si la date finalement retenue était le 1er novembre, l’amputation serait de 960 millions de F. : le besoin de financement de la Poste s’établirait alors à 6 320 millions de F. Ce montant se compare au besoin de financement de 1980 : 3 700 millions de F. Selon une pratique que je ne suis pas seul à considérer comme anti-économique, le besoin de financement de la Poste est habituellement couvert par des ressources d’épargne, c’est-à-dire les émissions de Bons P.T.T. et d’emprunts obligataires. Compte tenu du rythme actuel des placements, les Bons P.T.T. n’apporteront certainement pas plus de 2 milliards de F. Le solde, soit 4, 3 milliards de F ne peut raisonnablement être attendu d’un éventuel emprunt à lancer avant la fin de l’année. Au demeurant, souscrire un tel emprunt aux taux actuellement pratiqués contribuerait à détériorer la situation financière de la Poste. Or, je rappelle que le déficit d’exploitation de la branche “ Poste ” s’est établi en 1980 à 2 395 millions de F, les frais financiers entrant en ligne de compte pour 1 998 millions de F (dont 1 481 millions de F provenant des emprunts contractés pour la couverture des déficits antérieurs). En 1981, le déficit prévisionnel est de 2 624 millions de F, avec 2 274 millions de F de frais financiers (dot 1 660 millions de F résultant des déficits antérieurs). Je tiens enfin à souligner que les deux précédentes hausses sont intervenues en octobre 1979 et août 1980 avec des progressions de 8, 7% et 9, 4% seulement, c’est-à-dire des niveaux notoirement insuffisants puisque inférieurs, à la fois à l’évolution des prix des services et à celle du coût de

⁵¹ Claude Francillon, “ M. Mexandeau met l’accent sur le “ rôle social ” de la poste ”, Le Monde, 25 août 1981, p. 19. [BDIC]

⁵² Note de Louis Mexandeau au Directeur général des Postes, 9 juin 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

⁵³ Quest-France, 6 juillet 1981, revue de presse PVI Pour Votre Information, 8 juillet 1981, p. 20, A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

fonctionnement des services postaux. Le Gouvernement précédent a donc pris la responsabilité de laisser se dégrader dangereusement la situation de la branche " Poste ". Une augmentation intervenant au 1er août avait l'avantage de présenter cette mesure comme un rattrapage imposé par une gestion trop inspirée par une politique de l'indice menée essentiellement au détriment des tarifs publics. Cet argument perdrait évidemment de sa valeur si la hausse des tarifs intervenait à l'automne. Je souhaite donc vivement que l'ajustement des tarifs postaux intervienne à la date initialement convenue du 1er août 1981, sur la base des propositions préparées par mes services, se traduisant par une hausse moyenne de 15, 9% des recettes.

2-Télécommunications

Compte tenu du Collectif 1981, le besoin de financement de cette branche, à tarifs inchangés, s'élève à 7 562 millions de F. L'absence de tout relèvement de la taxe de base, c'est-à-dire l'abandon pur et simple de son relèvement à 0, 55 F. au 1er septembre 1981 se traduira par une perte de recettes de 780 millions de F. Compte tenu des délais de mise en oeuvre des nouvelles facturations, un retard de 1 mois dans la décision de relèvement entraîne une perte de recettes de 260 millions de F. par mois. Le besoin de financement n'est actuellement couvert par la Caisse Nationale des Télécommunications qu'à hauteur de 3 milliards de F. Il semble assez peu réaliste de penser que le solde à financer (soit 4,5 milliards) puisse être couvert aisément. Concernant cette branche, je tiens à souligner que la taxe de base est restée fixée à 0, 50 F depuis le 9 juin 1979 : la hausse des prix ayant été de 29% depuis lors, la taxe a donc baissé en valeur réelle du même pourcentage. La hausse envisagée initialement (0, 55 F au 1er juillet 1981) aurait entraîné une hausse de 5% sur l'année pleine, soit une nouvelle baisse sensible en valeur réelle. L'absence de toute révision en 1981 comporterait des répercussions très graves en 1982. Je rappelle à ce sujet que le projet du budget, actuellement en discussion, a été établi en retenant le passage de 0, 60 F de la taxe de base au 1er novembre 1982, la hausse de 1981 étant considérée comme acquise. Or, le projet, à son stade actuel, fait apparaître un besoin de financement de 8 444 millions de F. En année pleine 1982, c'est-à-dire si aucune décision n'est prise d'ici le 15 novembre 1981 et si par ailleurs la hausse prévue fin 1982 n'intervient pas, le besoin complémentaire de financement serait de 3, 6 milliards de F. En réalité ma préoccupation est que les retards dans les révisions tarifaires dans cette branche ne conduisent à une réduction du programme d'investissement. Une telle mesure aurait inéluctablement des conséquences graves et peut-être désastreuses sur le plan de charge des entreprises et donc sur l'emploi dans les secteurs concernés. L'effort de recherche risque également d'être affecté et donc nos chances dans la compétition internationale. Sur ce point également, il m'apparaît indispensable que la question soit réexaminée dans les délais les meilleurs. Il convient en tout état de cause que le tarif de base du téléphone soit porté à 0, 55 F avant la fin de la présente année. (...).⁵⁴

9 juillet 1981 : Inaugure officiellement l'expérience télématique de Vélizy (Yvelines. L'opération Vélizy a été décidée en 1978 sous Norbert Segard et entamée en 1979), système de vidéotex interactif patronné par la Direction générale des Télécommunications. Déclare à cette occasion, qu' " il ne serait pas sain, et même qu'il serait maladroit, de pousser les usagers du téléphone à consommer un nouveau produit, le vidéotex, en usant de la contrainte. Au contraire, j'ai affirmé que ce nouveau produit devrait être placé uniquement chez les usagers volontaires. Le nouveau gouvernement, est décidé à engager un large débat sur les conséquences des choix technologiques à la fois dans l'opinion et au Parlement. Cette

⁵⁴ Note de L. Mexandeau à M. le ministre de l'Economie et des Finances, 8 juillet 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/3. Souligné dans le texte.

décision est naturellement valable pour la télématique. Mais le fait de définir notre politique de façon démocratique ne freinera pas les expériences déjà lancées, et nous incitera, au contraire, à développer vigoureusement les applications professionnelles et les applications internationales. ”⁵⁵

18 juillet 1981 : inauguration par L. Mexandeau à Brest en présence de 27 ministres des P.T.T. du nouveau central téléphonique électronique E10 (commutation temporelle).⁵⁶

Août 1981 : Le ministre du Budget (L. Fabius) décide un prélèvement sur le budget des P.T.T. pour le reverser au budget général.

5 août 1981 : C’est sous le ministère Mexandeau que Jacques Dondoux est nommé le 5 août 1981 Directeur général des Télécommunications en remplacement de Gérard Théry.⁵⁷

18 août 1981 : Dans une lettre adressée au Premier Ministre, L. Mexandeau demande que soit élaborée une charte de gestion à moyen terme des P.T.T. Selon A. Hespel (DGP, Service du Budget, de la Planification et de la Comptabilité) “ Pour la Poste, l’objectif de la charte de gestion à moyen terme doit être de fixer les conditions de son développement et d’établir les bases d’un assainissement durable de sa situation financière. Il importe donc, à cette occasion, que soient recensées les charges qui, actuellement, pèsent indûment sur ses comptes, que soient envisagées les solutions permettant d’assainir durablement cette situation et que soient définies les conditions d’une croissance saine des prestations postales et financières. ”⁵⁸

14 septembre 1981 : Assiste au Comité de l’Inspection générale au cours de laquelle il rappelle le rôle assigné à l’Inspection Générale au sein du ministère et à l’égard des organismes rattachés et fait un tour d’horizon sur le programme d’action 1982.⁵⁹

18 septembre 1981 : Inaugure le centre téléphonique temporel E10 de Brest. Avec ce centre fourni par C.I.T.-Alcatel le cap des 2 millions de lignes temporelles en service dans le monde a été franchi. C’est la première fois au monde qu’un système téléphonique tout électronique atteint ce cap.⁶⁰

21 septembre 1981 : Retarde l’entrée en vigueur de l’augmentation des tarifs postaux initialement prévue pour le 1er octobre 1981.⁶¹

Octobre 1981 : -Propose d’introduire l’informatique au Palais-Bourbon (terminaux Teletel V) pour informer les citoyens sur le travail parlementaire.⁶² Très favorable à la téléinformatique et à la poursuite de toutes les expériences dans ce domaine.⁶³ Repousse au mois d’octobre 1981 l’augmentation de 27% des tarifs postaux pour la presse et la publicité.⁶⁴

⁵⁵ Claude Durieux, “ L’inauguration de télétel à Vélizy ”, Le Monde, 11 juillet 1981, p. 26. [BDIC]

⁵⁶ Communiqué du ministère des P.T.T., 18 juillet 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

⁵⁷ Temps réel, 24 août 1981, revue de presse PVI Pour Votre Information, 2 septembre 1981, p. 27. A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

⁵⁸ Note de A. Hespel à B. Zuber, 19 novembre 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 19840662/3.

⁵⁹ Dossier de préparation de la réunion du 14 septembre 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

⁶⁰ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 21 septembre 1981, n°116, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁶¹ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 21 septembre 1981, n°116, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁶² Jean Pellandini, “La télématique fait son entrée au Palais-Bourbon”, Les Echos, 16 octobre 1981, dans la revue de presse PVI Pour Votre Information, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

⁶³ L’Usine nouvelle, 8 octobre 1981, dans la revue de presse PVI Pour Votre Information, 14 octobre 1981, p. 17, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

⁶⁴ La correspondance de la presse, 27 juillet 1981, revue de presse PVI Pour Votre Information, 29 juillet 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

-Dans le cadre du réexamen de l'organisation et du fonctionnement des filiales des P.T.T., confie des missions dans ce sens à MM. Eugène Delchier, Maurice du Mesnil, Henri Neuville.⁶⁵

5 octobre 1981 : Sous son ministère, Laurent Fabius ministre du Budget prélève 3,2 milliards de francs sur le budget des P.T.T. pour le reverser au budget général (pour financer le déficit du budget de 1982 et l'indemnisation du chômage). Louis Mexandeu qualifie ce prélèvement dans une lettre envoyée au Premier ministre Pierre Mauroy " d'injustifié, d'inopportun et d'anti-démocratique ", le Premier ministre arbitrant en faveur du ministre du Budget. C'est à partir de cette date que le prélèvement deviendra systématique. En compensation, le budget annexe des P.T.T. devrait bénéficier d'environ 1 milliard de francs pour aider à couvrir le déficit d'exploitation de l'acheminement des journaux par La Poste.⁶⁶

7 octobre 1981 : Bernard Zuber [alors Conseiller Référendaire à la Cour des comptes, chargé de mission auprès de L. Mexandeu ministre des P.T.T.] rédige une note destinée au Directeur du Budget [Guy Vidal] au ministère de l'Economie et des Finances, dans laquelle il définit la mission de René Vacquier Conseiller maître à la Cour des comptes chargé d'évaluer la situation comptable de la Poste. Le Premier Ministre [P. Mauroy] lors de la préparation du Budget de l'Etat pour 1982 a alors décidé que serait élaborée une Charte de gestion à moyen terme de l'administration de la Poste et des Télécommunications. Ceci selon Louis Mexandeu " rend nécessaire de rapprocher les points de vue, jusqu'à présent opposés, des ministères directement concernés, au sujet de la validité des comptes d'exploitation des deux branches d'activités de cette Administration et des conséquences qui ont été tirées, dans le cadre d'un budget annexe unique, pour assurer le financement des déficits des activités de la Poste. J'ai recueilli l'accord de M. le ministre de l'Economie et des Finances [J. Delors] et de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget [L. Fabius], afin de créer une Commission, présidée par une personnalité indépendante qui sera chargée : -de se prononcer sur le bien fondé des déficits comptabilisés, au cours des années antérieures, au titre de la Direction générale des Postes, après vérification de la validité des règles de facturation interne utilisées ainsi que des règles d'affectation des excédents de certaines activités (Caisse Nationale d'Epargne, en particulier);

-de présenter toutes propositions utiles permettant d'apurer, sur une période et selon des modalités à définir, les frais financiers et les charges de remboursement des emprunts contractés pour financer les déficits d'exploitation, sous réserve qu'ils aient été confirmés. Ces propositions seront faites, autant que possible, par référence à des comptes d'exploitation prévisionnels de la Poste, sur la période concernée. (...) ".⁶⁷

19 octobre 1981 : Décide à titre expérimental en vue de l'amélioration des conditions de travail du personnel des P.T.T. l'attribution au personnel en fonctions dans les services de l'administration centrale d'une pause journalière de vingt minutes qui sera accordée entre 15 heures et 16 heures. Mesure qui devra prendre effet à compter du 26 octobre 1981. " Son maintien pourra être remis en cause à l'expiration d'une période expérimentale de trois mois si des abus venaient à être constatés ".⁶⁸

⁶⁵ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1211, 3 février 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁶⁶ Roland Mihail, " L'emprunt Fabius ", Le Point, 5 octobre 1981, dans la revue de presse PVI Pour Votre Information, 7 octobre 1981, p. 22. Archives des P.T.T., A.N., C.A.C. 840665/3 (F 90 bis 6344).

⁶⁷ Note de B. Zuber à Guy Vidal, 7 octobre 1981, et lettre du ministre des P.T.T. L. Mexandeu à René Vacquier, s.d. [1981], archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

⁶⁸ Note de L. Mexandeu aux Directeurs généraux et directeur de l'administration centrale, 19 octobre 1981, archives des P.T.T., archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/7.

28 octobre 1981 : Fait parvenir la lettre suivante au Premier Ministre Jacques Delors :

“ Les réunions récentes qui ont eu pour objet d’examiner le programme d’investissement des télécommunications, les tarifs et le besoin de financement du budget annexe n’ont permis de régler aucun des problèmes graves qui se posent aux P.T.T.. (...)

I- Les tarifs. Les récentes directives concernant les tarifs publics comportent des répercussions très lourdes pour le budget annexe.

-Pour la fin de l’année 1981, en l’absence du relèvement des tarifs du téléphone la perte de recettes serait de 600 MF. Le résultat d’exploitation de 1981 de cette branche serait ramené à 5,3 milliards de F contre 7,2 milliards en 1980. Le relèvement de 0,05 F de la taxe de base, prévu par le Gouvernement précédent, a été différé successivement en juillet, en septembre, puis en octobre. Ce sont autant d’occasions qui ont été manquées de maintenir sur des bases saines ce secteur d’activité qui doit faire l’objet du prélèvement exceptionnel de 3,2 milliards qui est précisément calculé sur la base de 50% du résultat d’exploitation prévisionnel (évaluation de juillet, d’ores et déjà dépassée).

-Pour 1982, et toujours pour les Télécommunications, seul un relèvement à 0,55 F de la taxe de base semble envisagé. S’il n’intervenait qu’au 1er avril, il en résulterait une moins value de 4 milliards de F. Le résultat d’exploitation de cette branche ne serait plus que de + 2 milliards de F.

Pour la Poste, les hypothèses tarifaires retenues dans le projet de budget de 1982 (tarifs portés de 1,60 et 1,40 à 1,80 et 1,60) semblent également remises en cause. Avec des relèvements n’excèdent pas 10% et intervenant au 1er juillet, la perte de recettes peut être évaluée à 630 MF.

Le déficit d’exploitation de cette branche devient alors proprement insupportable. Evalué à 2,5 milliards de F dans le projet de budget 1982, il est majoré, de fait, de 2 milliards à raison du relèvement à 8,5 % des taux d’intérêt de la CNE.

Les nouvelles hypothèses tarifaires conduiraient donc à envisager un déficit d’exploitation de la Poste supérieur à 5 milliards de F (1) (contre -1,5 milliard en 1980 et -3,7 milliards en 1981).

Les positions soutenues jusqu’à présent par vos représentants, si elles étaient maintenues, conduiraient à faire apparaître en 1982, pour les deux branches d’activités réunies (Poste et Télécommunications) un déficit d’exploitation de 3 milliards de F au moins.

Un tel déficit ne serait pas conforme aux règles de fonctionnement du Budget annexe, qui imposent l’équilibre du compte d’exploitation.

II- Le besoin de financement et le niveau des investissements.

Pour 1982, le besoin de financement, revu en fonction des hypothèses tarifaires examinées plus haut, s’établirait comme suit :

Poste : 8,0 milliards de F (contre 3,7 milliards en 1980 et 6,2 milliards en 1981)

Télécommunications : 11 milliards de F (en prévoyant des pertes de change sur emprunts CNT pour 1 milliard) soit un total de 19 milliards.

2.1-Vos collaborateurs ont clairement indiqué que la perspective d’un besoin de financement global de 19 à 20 milliards de F ne leur semblait pas réaliste. Ils n’ont pas hésité à envisager une remise en cause du projet de budget actuellement soumis au Parlement, avec des réductions portant tant sur le fonctionnement que sur les investissements.

Ministre socialiste, solidaire d’un Gouvernement de gauche, je ne puis accepter d’aller dans le sens d’une austérité renforcée. Une telle politique serait à l’opposé de la volonté clairement annoncée de restaurer les services publics, dans leur dignité et leur dynamisme. Il serait d’ailleurs tout à fait irréaliste d’attendre des économies significatives en matière de fonctionnement.

Quant aux investissements, les crédits obtenus par la Poste doivent être considérés comme intangibles : ils traduisent en effet un choix politique majeur, tendant à redonner des moyens plus décents à cette branche, délibérément délaissée par les Gouvernements précédents. Il en va de même pour les Télécommunications. Je rappellerai à ce sujet la promesse qui m'a été faite par M. le Premier Ministre d'un " rendez-vous du printemps " pour accroître de 1 à 1,5 milliard les investissements financés par les Sociétés de financement publiques. Ce n'est qu'à cette condition que le volume des commandes pourra apporter un soutien suffisant à l'industrie des télécommunications.

Une réduction par rapport au volume actuellement inscrit dans le budget de 1982 (27,2 milliards) aurait des conséquences très graves sur le niveau de l'emploi : elle irait à l'encontre de la politique de lutte contre le chômage.

De même, le blocage conjoncturel des crédits d'investissements actuellement à l'étude pour le Budget général ne devrait pas être transposée au Budget annexe. Si une certaine régulation conjoncturelle s'impose, le Ministre des P.T.T. qui a la charge d'une grande administration économique, avec la maîtrise d'un volume considérable de commandes publiques, ne peut accepter d'être assimilé aux ministères dépensiers. La seule référence pertinente est constituée par le traitement qui, le cas échéant, sera réservé aux investissements des grandes entreprises nationales (EDF, GDF, etc...).

2.2- La remise en cause du budget devant être écartée, les mesures à prendre doivent être choisies en fonction de l'analyse qui peut être faite de l'origine de la " dérive " du besoin de financement.

Les causes en sont multiples :

-le besoin de financement, évalué à 11,5 milliards de F, tient compte du prélèvement exceptionnel de 3,2 milliards de F. Sans ce prélèvement, le besoin de financement n'aurait été que de 8,3 milliards, soit un montant analogue à celui de 1981 (8,5 milliards).

-le relèvement à 8,5 % des taux d'intérêts CNE provoque un accroissement de 2 milliards de F des charges; il met la Poste dans une situation critique.

-les hypothèses tarifaires avancées par vos collaborateurs se traduisent par une aggravation du besoin de financement de 4 milliards (téléphone) + 630 MF (Poste).

Sauf à abandonner le prélèvement exceptionnel, c'est donc uniquement en matière de tarifs que des solutions partielles pourront être trouvées. C'est la raison pour laquelle j'estime absolument indispensable :

-que les tarifs du téléphone soient augmentés une première fois le 1er novembre et une nouvelle fois en 1982.

-que les tarifs postaux soient augmentés conformément aux arbitrages budgétaires.

2.3- Des remèdes durables doivent être trouvés pour rétablir la situation financière de la Poste. Le compte d'exploitation de cette branche d'activités supporte, pour des montants rapidement croissants, les intérêts des emprunts contractés pour couvrir les déficits d'exploitation antérieurs. De même, le besoin de financement est gonflé du montant des échéances en capital des mêmes emprunts : la Poste emprunte, dans des proportions croissantes (2 020 MF en 1982, contre 1 335 MF en 1981 et 993 MF en 1980) pour rembourser les emprunts antérieurs. Il faut trouver les mécanismes adéquats pour apporter un remède durable à ce cercle vicieux. Pour cela, je propose :

-de réviser le mode de rémunération des fonds des Chèques postaux;

-de relancer le collecte des fonds CCP et CNE en alignant complètement le régime des prêts de la CNE sur celui des Caisses d'Épargne ordinaires. Comme ces dernières, la CNE doit être enfin autorisée à proposer des prêts personnels et des prêts immobiliers non liés à l'Épargne-logement;

-d'obtenir de la Caisse des dépôts et consignations des modalités de rétributions plus avantageuses pour les fonds CNE mis à sa disposition;
-de demander à la Caisse des dépôts et consignations de fournir une compensation au déficit de la CNE, qui apparaît pour la première fois en 1982.

III- La réduction du temps de travail aux P.T.T..

Pour les créations d'emplois du collectif 1981 il avait été dit, très explicitement, qu'elles n'étaient pas destinées à aménager le temps de travail. Si les directives pour le budget de 1982 ont été plus floues, il est de fait que les créations d'emplois que nous avons obtenues n'ont jamais été conçues pour répondre aux besoins supplémentaires liés à la réduction du temps de travail.

Le personnel des P.T.T. s'attend à voir appliquer dès le 1er janvier 1982 la réduction de 39h du temps de travail. Si tel n'était pas le cas, des troubles graves pourraient affecter le fonctionnement du service.

Je me dois de vous avertir et d'avertir le Gouvernement sur le caractère brûlant de ce dossier. Il faut, à tout prix, éviter une négociation "à chaud". Aussi bien, il m'a été demandé, par le Cabinet de M. le Premier Ministre, de faire préparer, sous huitaine, un dossier d'ensemble faisant apparaître :

- l'utilisation effective des créations d'emplois déjà obtenues (qualité du service, ouverture des bureaux),
- les besoins complémentaires, en fonction des horaires réels actuels, dans les diverses catégories de services, pour passer aux 39h.

Le moment venu vous serez appelé à vous prononcer sur ce dossier. Mais, dans les décisions à prendre dans l'immédiat, il était nécessaire que j'attire votre attention sur ce dossier en cours d'examen. En première analyse, les créations d'emplois nécessaires pourraient être de l'ordre de 7 à 9 000, entraînant un supplément de charges, en année pleine de 700 MF à 1 milliard de F. ”

(1) Malgré le versement de 1.136 MF du Budget général pour compenser partiellement le déficit de l'acheminement de la Presse. ”⁶⁹

Novembre 1981 : -Confie trois missions sur l'organisation et le fonctionnement des filiales des P.T.T. : à E. Delchier une mission qui portera sur l'examen financier du groupe France Câbles et Radio et de ses filiales, à M. Du Mesnil (ancien directeur des Télécom du réseau national) une mission sur les propositions et dispositions à prendre pour éventuellement réintégrer certaines activités de Transpac et France Câbles et Radio dans l'administration des P.T.T., à M. Neuville (professeur au centre de formation supérieur du management) une mission qui consistera à établir un diagnostic et à faire des propositions sur l'organisation et les fonctionnements du secteur international de France Câbles et Radio et sur des sociétés d'ingénierie Sofrecom, Sofrepost et Sofratev.⁷⁰

-Confie une lettre de mission à J. Babin dans laquelle il réaffirme " les grandes orientations de la politique à mener au cours des prochaines années ". Outre le rappel des missions traditionnelles de la Poste, la lettre indique les directives à suivre dans les domaines suivants : restauration du rôle du service public de la Poste, (modernisation, qualité de service, sous-traitance), concertation avec le personnel, complémentarité de la Poste, des

⁶⁹ Note de L. Mexandeau à J. Delors, 28 octobre 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1.

⁷⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 2 novembre 1981, n°122, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

Télécom et de T.D.F., utilisation des moyens, politique de développement de la D.G.P., et orientations complémentaires qui résulteront des différents rapports des commissions. On retiendra notamment de ce document l'annonce de la constitution prochaine d'un groupe de travail interministériel avec pour objectif de mettre au point une charte à moyen terme, l'indication que la période 1982-1983 "devra servir à l'élaboration d'une politique à long terme du service public des Postes dont les missions et les finalités, notamment en matière de prestations financières, seront définies par la charte de gestion à moyen terme qui sera négociée avec le Premier Ministre"; enfin, l'invitation faite aux chefs de service d'adopter dans le domaine de la concertation avec le personnel "une attitude active et non à se cantonner dans une situation d'attente de la définition des nouvelles instructions qui interviendront en leur temps dans les divers domaines concernés".⁷¹

-Donne des instructions pour que les agents de son administration qui dans le passé ont fait l'objet de sanctions liées à leurs activités syndicales ou politiques soient au plus vite rétablis dans leurs droits au sein de la Fonction Publique.⁷²

3 novembre 1981 : Fait parvenir une note au Directeur général des Postes [J. Babin] à propos des grandes orientations de la politique qu'il demande au Directeur général des Postes de mener. (I-Rappel des missions de la Poste; II-Restauration du rôle de service public de la Poste; 1-1-Satisfaire les usagers et pas seulement les clients de la Poste ("1) Il vous appartient de tout mettre en oeuvre afin de satisfaire sans discrimination les besoins de tous les citoyens usagers et non des seuls clients dont l'intérêt pour la Poste est par définition très variable. (...)."); 2-Modernisation ("2) Modernisation : Il ne saurait être question de remettre en cause la modernisation, la mécanisation ou la rénovation des services ou des installations. Mais les finalités qui doivent présider à la mise en oeuvre d'une telle orientation sont l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et celle des conditions de travail du personnel. A cet égard, sans préjuger des conclusions qui pourront être tirées de la Commission VIE dans le secteur de l'acheminement et de la distribution, je vous demande, d'une manière plus générale, d'être extrêmement attentif aux contraintes qui seront demandées aux usagers. Celles-ci doivent apporter le minimum de gêne, s'avérer strictement nécessaires à la bonne marche du service public dans l'intérêt même de l'utilisateur, être définies en concertation avec les parties concernées." 3-Qualité de service : En fonction des moyens qui vous sont alloués, un effort particulier et prioritaire devra être fait pour tous les services offerts à tous les usagers notamment sur les axes suivants : -les progrès enregistrés dans les délais d'acheminement et de distribution de courrier devront être poursuivis d'une manière significative de façon à retrouver, en ce domaine, une excellente qualité de service. Le problème de la messagerie fera l'objet d'une attention particulière ainsi que la presse (...)."); 4-Sous-traitance ("4) Sous-traitance : en fonction des moyens qui vous seront accordés, je vous demande de rechercher les voies et moyens de reprendre en régie les services concédés (maintenance postale, transports, nettoyage, etc."); III-Concertation avec le personnel ("J'insiste tout particulièrement sur l'amélioration de la concertation avec le personnel qu'il est indispensable de consulter à tous les niveaux, à tous les stades de l'élaboration d'une décision (avant projet, projet, modalités d'application) et dans les domaines les plus variés (préparation du budget, règlement intérieur, études d'effectifs etc.). Celle-ci peut prendre les formes les plus diverses, mais l'une d'entre elles consiste à redonner vie aux organismes paritaires. Si les organisations

⁷¹ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 9 novembre 1981, n°123, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁷² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 9 novembre 1981, n°123, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

professionnelles doivent être largement associées à la procédure de prise de décision, ainsi d'ailleurs que les élus locaux ou association d'usagers, la décision elle-même relève de la compétence du seul chef de service concerné qui engage ainsi sa responsabilité. La concertation devra constamment intégrer les éléments suivants : aspiration du personnel, besoins de l'usager et qualité de service, possibilités budgétaires et intérêt général. J'invite en conséquence les chefs de service à adopter en ce domaine une attitude active et non à se cantonner dans une situation d'attente de la définition de nouvelles instructions qui interviendront en leur temps dans les divers domaines concernés. ”) ; IV- Complémentarité de la Poste, des Télécommunications et de T.D.F.; V- Utilisation des moyens; VI- Politique de développement de la Direction générale des Postes; VII- Orientations complémentaires.)⁷³

5 novembre 1981 : Lors des discussions à l'Assemblée nationale qui se déroulent autour de la seconde partie de la loi de Finances, L. Mexandeau estime que l'urgence de la lutte pour l'emploi justifie le transfert “ exceptionnel ” d'une partie de l'excédent du budget annexe des télécommunications au budget général.⁷⁴

7 novembre 1981 : Présente son budget devant le Parlement.⁷⁵ Le projet de budget 1982 est adopté le même jour et donne lieu à peu de discussions. Les discussions les plus vives se font autour du prélèvement de 3,2 milliards de francs par le budget général et donne lieu à la lecture d'une lettre du Premier Ministre Pierre Mauroy sur le caractère exceptionnel de ce prélèvement destiné à la lutte contre le chômage. MM. Noir et Galley [ancien ministre des PTT] (R.P.R.) estiment que cette somme aurait pu être destinée à créer des emplois au sein même des P.T.T. ce à quoi M. Mexandeau répond que les deux options ne sont pas exclusives l'une de l'autre.⁷⁶

16 novembre 1981 : Demande à l'agence New, filiale du groupe Havas, de lui remettre un rapport avant le 31 décembre sur l'image de marque de son ministère et sur les mesures à prendre en conséquence et notamment renforcer “ l'unité politique de la maison P.T.T. notamment en ce qui concerne T.D.F. ”.⁷⁷

18 novembre 1981 : A l'ouverture du colloque organisé par la Société des Electriciens et Electroniciens (S.E.E.) et le Groupement des Industries Electroniques (G.I.E.L.) sur le thème “ la communications graphique et écrite ”, annonce la création d'une “ délégation à la Bureautique et à la téléconsultation ”, la commande de 300. 000 nouveaux terminaux vidéotex en 1982, la poursuite jusqu'à fin 1982 des expérimentations Antiope.⁷⁸

19 novembre 1981 : Lors d'une visite à l'imprimerie des timbres-poste de Périgueux, se prononce en faveur du rapprochement de l'administration des P.T.T. vers les usagers en déclarant notamment : “ Je suis personnellement pour freiner le développement des CIDEX. Il faut limiter au maximum, sinon faire disparaître les villages sans facteur. ”⁷⁹

⁷³ Note à l'attention du Directeur général des Postes, 3 novembre 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1 et 7.

⁷⁴ L'année politique, économique et sociale, 1981, Paris, Editions du Moniteur, 1982, p. 117, La Documentation Française.

⁷⁵ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 2 novembre 1981, n° 122, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁷⁶ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 9 novembre 1981, n° 123, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁷⁷ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 16 novembre 1981, n° 124, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁷⁸ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 23 novembre 1981, n° 125, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁷⁹ La Lettre Hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières de La Poste, n° 125, 23 novembre 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

Décembre 1981 : -Annonce la relance de la Commission du suivi des expériences télématiques constituée à l'automne 1980 (comprendra 14 représentants des assemblées : 7 députés, 7 sénateurs; 3 représentants de la presse; 2 des prestataires de services; 3 personnalités qualifiées; 4 représentants du ministère des P.T.T., 4 représentants des autres ministères : Industrie, Culture, 2 pour le ministère de la Communication; et 5 représentants des organisations syndicales et professionnelles).⁸⁰ Il ouvre la composition de la "Commission du suivi des expériences télématiques" aux syndicats (l'effectif de cette commission est porté à 36 membres).⁸¹

4 décembre 1981 : Présente son projet de budget pour 1982 devant le Sénat qui le rejette par 159 voix contre 139 cristallisant son opposition autour de l'article 48-2 du projet de budget 1982 des P.T.T. qui contient le versement au budget général de 3,2 milliards de francs mais aussi autour d'un besoin exprimé par les sénateurs, d'un collectif budgétaire, d'entamer un débat public sur la télématique, de réduire l'endettement de la Poste.⁸²

8 décembre 1981 : signe avec M. Avinée, Président de l'Union Nationale des Bureaux d'Aide Sociale (BAS) de France et d'Outre-Mer, une convention destinée à favoriser la diffusion du téléphone parmi les catégories sociales les plus défavorisées et donc leur maintien à domicile.⁸³

15 décembre 1981 : Dans la semaine du 15 décembre 1981, la Fédération unifiée C.F.D.T.-P.T.T. après avoir été reçue à Matignon et au ministère des P.T.T., ne cache pas sa déception quant à l'absence d'assurances obtenues sur la création d'effectifs (5000 pour la Poste, 2000 pour les télécom) pour faire face à la réduction hebdomadaire du travail.⁸⁴

17 décembre 1981 : Inaugure le câble sous-marin Artemis reliant la France à la Grèce, lors de cette manifestation évoque l'avenir du câble par rapport au satellite pour des raisons de coût dans les liaisons moyenne distance et pour des raisons de relance de ses performances grâce à la fibre optique.⁸⁵

1981 :

Au moment où Louis Mexandeau est ministre des P.T.T., se pose le problème du versement de l'excédent budgétaire des Télécommunications au Budget général de la Nation. Sur la proposition de la Direction du Budget, le Premier Ministre (Pierre Mauroy) décide lors des arbitrages budgétaires pour 1982 que le budget annexe versera au budget général une somme de 3,2 milliards de Francs égale à la moitié de l'excédent prévu de la branche Télécommunications pour 1981. " Le Premier ministre a ensuite décidé que, pour l'avenir, la reconduction de ce prélèvement sera examinée à la lumière, notamment, de la politique

⁸⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 7 décembre 1981, n°127, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁸¹ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1108, 17 décembre 1981, A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345). La " Commission du suivi des expériences télématiques " créée par le ministre des P.T.T. Pierre Ribes en novembre 1980 et qui s'est réunie pour la première fois en février 1981 a pour mission de suivre le bon déroulement des expériences en cours, d'en assurer le libre accès et le pluralisme, de préserver l'anonymat de leurs usagers, enfin d'écartier tout risque de déstabilisation de la presse et des autres acteurs concernés. *Ibid.*

⁸² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 7 décembre 1981, n°127, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁸³ Repères, n°85, 16 décembre 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

⁸⁴ La Lettre Hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières de la Poste, n°130, 24 décembre 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁸⁵ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 21 décembre 1981, n°129, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

d'investissement à moyen terme dans le secteur des Télécommunications ». Sur les conseils de Pierre Hilaire (Conseiller Technique chargé du Budget au cabinet de L. Fabius, deviendra à partir de 1991, Directeur des programmes et des Finances du groupe France Télécom), la Direction du Budget du ministère des Finances soutient la légitimité du versement d'une partie de l'excédent budgétaire des Télécommunications au budget général en invoquant les arguments suivants : “

-sur le plan économique, il est profondément justifié qu'une activité rentable (...) participe aux frais généraux de la Nation;

-sur le plan juridique, la destination normale de l'excédent d'exploitation des Télécommunications, d'après le code des P.T.T. lui-même, est d'être reversé au budget général; cette norme (qui n'a pas été appliquée, car l'effort d'investissement des télécommunications a requis un autofinancement élevé) ne fait d'ailleurs que traduire le fait que les P.T.T. sont une administration dont le budget est voté par le Parlement comme pour les autres administrations;

-sur le plan financier, le crédit dont jouit la Caisse Nationale des Télécommunications ne sera pas le moins du monde affecté. Est-ce que le fait de payer l'impôt affecte le crédit d'une entreprise? D'ailleurs, le prélèvement représentera une faible fraction du compte de Capital des Télécommunications, au sein duquel les amortissements (en ressources) représentera plus de 5 fois les remboursements d'emprunts. Prétendre que la C.N.T. [Caisse Nationale des Télécommunications] aura des difficultés à rembourser ses emprunts serait une absurdité;

-sur le plan budgétaire enfin, au moment où l'Etat demande un effort contributif soutenu aux diverses catégories sociales et à l'ensemble des agents économiques (...), il est tout à fait normal que l'Etat sollicite les quelques îlots de richesse que leur situation-assise sur quelques rentes de monopole et défendue par des groupes de pression efficaces- avait mis à l'abri de l'effort demandé à tous : les banques, le Crédit Agricole, les Télécommunications, sont de ce cas;

-(...) sur la clarté comptable de l'opération, nous prélevons la moitié de l'excédent des Télécommunications; dans le même temps, nous subventionnons la Poste, à hauteur de ce que prévoyait la Table Ronde Presse-Parlement-Administration, pour la soulager du déficit du transport de la presse (coût en 1982 : 1,1 milliard de F). Il s'agit donc d'une clarification très notable, à la fois des relations entre les branches P.T.T. et des relations entre le budget annexe et le budget général ”.⁸⁶

4 décembre 1981 : Le Sénat rejette l'adoption de l'article 48-2 du projet de budget 1982 des P.T.T., article autour duquel se cristallise la discussion à propos du versement au budget général de 3,2 milliards de francs “ à titre exceptionnel ”.⁸⁷

-1982 :

Procède à la mise à la retraite d'un certain nombre de membres de la Direction générale des Postes dont par exemple Jean Babin qui trouve certes un emploi de rechange à la B.I.R.D. (Pierre Le Saux part avant), Emile Simon...⁸⁸

⁸⁶ Note dactylographiée de Pierre Hilaire (Conseiller technique chargé du Budget au cabinet de L. Fabius) pour le ministre Délégué au Budget, 30 septembre 1981, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 481 (Extraits).

⁸⁷ La Lettre Hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières de la Poste, n°127, 7 décembre 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁸⁸ Pierre Le Saux, Un postier parmi d'autres. Mémoires, Chez l'auteur, s.e., 1998, Livre III, p. 42.

7 janvier 1982 : Procède à l'installation, au Conseil d'Etat, de la Commission du suivi des expériences télématiques dans sa nouvelle composition.⁸⁹

12 janvier 1982 : Lors de son allocation de présentation des vœux à la presse, L. Mexandeu déclare que les P.T.T. sont pour le gouvernement " Un acteur privilégié et original en direction des industries de la filière électronique " d'où par exemple le renforcement d'une liaison étroite entre la D.A.I.I. (P.T.T.) et la Diéli (ministère de l'Industrie) dans les domaines tels que les plans composants, bureautiques ou télématiques.⁹⁰

19 janvier 1982 : au cours d'un voyage effectué en Irlande avec Georges Pébereau (C.I.T.-Alcatel), annonce la création de Alcatel Ireland Ltd qui fabriquera près de Cork des matériels téléphoniques (E10 notamment). Il s'agit d'une réplique du groupe français aux ambitions d'AT&T sur le marché Irlandais.⁹¹

16-17 janvier 1982 : Au cours d'une visite en Corse annonce la création de directions régionales en Corse, Franche-Comté et Basse-Normandie en intégrant ces décisions dans la volonté de décentralisation. Annonce en même temps l'implantation d'un centre de traitement de CNE qui gèrera 108 000 livrets avec à la clé 15 emplois créés.⁹²

Février 1982 : Confirme l'engagement de la Direction générale des Télécommunications pour un nouveau marché de 100 000 terminaux minitel accordé à RTC (valeur globale 100 MFF). En avril 1981 un premier marché avait été remporté par Télec-Acatel.⁹³

11 février 1982 : Inaugure à Nantes le Premier réseau informatique télématique municipal mis à la disposition du public. Déclare notamment au cours de cette inauguration : " L'Administration étudie la commercialisation en location-entretien des terminaux minitel, à un prix que nos concurrents étrangers ne peuvent espérer atteindre avant longtemps. Cette offre s'adresserait également aux abonnés d'Ile-et-Villaine qui voudraient plus de terminaux que le nombre auquel leur abonnement téléphonique leur donne droit (...) Si j'inaugure aujourd'hui le début d'une exploitation courante (Vidéotex), c'est aussi parce que les dispositions ont été prises dans le réseau public pour que soient implantés, dans les principales villes, des points d'accès qui permettront sur tout le territoire une connexion des terminaux Télétel au réseau Transpac ".⁹⁴

17 février 1982 : Assiste à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. (avec entre autres Babin, Daucet, Legouet, Zuber, Moulin). L'ordre du jour de la séance porte sur : -l'examen des perspectives budgétaires pour 1983; -le calendrier des réunions.⁹⁵ Estime que cette journée est une date historique puisque les lois concernant l'extension du service public à un certain nombre de grands groupes industriels et à la quasi-totalité du secteur bancaire ont été promulguées. Propose d'instaurer la concertation sur le budget annexe des P.T.T. au niveau national comme au plan régional et départemental. Signale, conformément à ce vœu, que la

⁸⁹ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1194, 5 janvier 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁹⁰ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1200, 14 janvier 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁹¹ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1145, 20 janvier 1982, A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 18 janvier 1982, n°133, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹³ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1156, 4 février 1982, A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹⁴ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1162, 12 février 1982, A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹⁵ Intervention de L. Mexandeu à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. du 17 février 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

Commission Budget/personnel s'est réunie le 11 février 1982. Les dispositions prises afin de rendre effectives au 1er janvier 1982 la réduction à 39h du temps de travail ont eues des effets sur l'équilibre du budget de 1982. Les 7500 emplois supplémentaires qu'ils entraînent pourraient traduire une charge supplémentaire d'exploitation de l'ordre de 410 MF. "Ce montant est à comparer aux deux milliards de suppléments d'intérêts dus au relèvement à 8,5% des taux d'intérêts à verser aux titulaires de livrets de la CNE. Néanmoins le coût en année pleine, c'est-à-dire en 1983, sera de l'ordre de 1 milliard de francs. Le besoin de financement global, qui reste évalué à 11,5 milliards de francs dans le budget de 1982, doit donc actuellement être chiffré à près de 16 milliards de francs. Encore convient-il de tenir compte de l'hypothèse qui affecte le relèvement des tarifs des Télécommunications. Si ce relèvement n'intervenait qu'au second semestre, le besoin de financement connaîtrait une "dérive" supplémentaire de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs. (...)"⁹⁶

2 mars 1982 : J. Daucet est nommé en conseil des ministres sur proposition du ministre des P.T.T. Louis Mexandeau en remplacement de J. Babin à la Direction générale des Postes.⁹⁷

Promet aux syndicats la création de 7 500 emplois pour compenser la réduction de la durée du travail (39h), promesse faite malgré la position du budget hostile à cette proposition se retranchant derrière une lettre du Premier Ministre (Pierre Mauroy) excluant toute création d'emplois consécutifs à l'application des 39h.⁹⁸

Avril 1982 : Rapport de la mission Farnoux aux U.S.A. Cette mission est estimée par la Direction générale des Télécommunications de la manière suivante en mai 1983 : "La mission confiée à M. Farnoux aux U.S.A. par le ministre des P.T.T. et le ministre de l'Industrie se révèle d'un coût notoirement excessif. La D.G.T. estime nécessaire de mettre en place des formes d'action mieux adaptées au marché U.S."⁹⁹

3 juin 1982 : Lors du Comité Technique Paritaire ministériel se déclare "totalement et fondamentalement opposé à toute scission au sein des P.T.T. et une mise en place d'offices." mettant fin aux rumeurs de la mise en place d'offices (comme ils ont été installés en Grande-Bretagne). Cette réunion était consacrée aux "orientations générales assignées à la Direction générale des postes et aux principes de la réorganisation de cette direction et sera suivie le 11 juin par un Comité Technique Paritaire de la D.G.P. sur le décret traitant de la réforme des structures de la Poste et par une réunion le 17 juin des chefs de services enfin par le conseil supérieur des P.T.T. à la fin du mois."¹⁰⁰ Dans de son discours prononcé lors du CTP du 3 juin 1982 estime que le renouvellement de l'équipe dirigeante à la Poste tient à un changement des structures de la Poste : "Sur ma proposition, le Gouvernement a mis en place, à la Direction générale des Postes, une équipe de direction largement remodelée. Une réorganisation des structures de l'administration centrale des Postes a été mise en chantier ; cette réorganisation doit elle-même s'accompagner d'une restructuration assez large des attributions. Des mesures

⁹⁶ Intervention de L. Mexanedau à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. du 17 février 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁹⁷ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 8 mars 1982, n°140, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹⁸ Note de Gérard Moine pour le ministre délégué au Budget (L. Fabius), 30 mars 1982, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 481.

⁹⁹ Compte rendu de la réunion DGT/CAB du 27 mai 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

¹⁰⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 7 juin 1982, n°153, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

aussi importantes ne pouvaient manquer de susciter quelques inquiétudes et provoquer des interrogations. (...) ”.¹⁰¹

16 juin 1982 : Le ministre Délégué chargé du Budget (L. Fabius) refuse la proposition de L. Mexandeau d'indexer dès 1983 le mode de revalorisation de la prime de résultat d'exploitation, indemnité à taux fixe. “ L'indexation que vous sollicitez irait à l'encontre des instructions du Premier Ministre relatives à la suspension de toute mesure catégorielle. ”¹⁰²

25 juin 1982 : -Fait parvenir une note et un projet de décret au Premier Ministre sur la Réforme de l'organisation de l'administration centrale de la Direction générale des Postes. Les orientations générales de cette organisation ont été définies et discutées lors des Comités technique paritaires des 3 et 11 juin 1982. “ Je tiens à souligner d'autre part que la nomination d'un nouveau Directeur général, intervenue en mars 1982, suivie par la nomination de trois nouveaux directeurs, a constitué une étape préalable à la réorganisation proposée. Les responsables récemment nommés ont été choisis en tenant compte des responsabilités qu'ils seront appelés à remplir dans la nouvelle organisation. ”¹⁰³

-Confie à Abel Farnoux la responsabilité des implantations et la coordination des actions à caractère industriel et commercial des P.T.T. et de leurs filiales en Amérique du Nord et en Amérique Latine.¹⁰⁴

-Inaugure le Service Jade, système d'autorisation de paiements par cartes de crédit développé par Valitel/Sligos (Minitel +module d'autorisation loué 150 FF/mois aux commerçants, déclare à cette occasion qu'il a bon espoir de “ voir bientôt les chèques postaux mettre à la disposition de leurs titulaires de comptes une carte de paiement que les commerçants passeront sur leur terminal Valitel pour obtenir le feu vert d'un centre d'autorisation. ”¹⁰⁵

Juillet 1982 : Alors que le réaménagement du gouvernement donne des attributions élargies à J.-P. Chevènement, que le rapport sur la filière électronique est publié (rapport Farnoux) et que le lancement de la télématique professionnelle s'annonce, L. Mexandeau refuse toute opportunité de créer un grand ministère des Communications tel qu'il avait été d'ailleurs imaginé par le bureau exécutif du Parti Socialiste le 11 février 1981.¹⁰⁶

8 juillet 1982 : Assiste à la réunion du Conseil Supérieur des P.T.T. (en même temps que entre autres J. Daucet, Favier, Legouet, Zuber, Moulin) l'ordre du jour est séparé en deux points qui concernent : -la décentralisation; -l'examen du projet de budget pour 1983.¹⁰⁷ F.O. et la C.F.D.T. votent pour le 1er rapport tout en demandant une délégation de pouvoir et non

¹⁰¹ Discours de L. Mexandeau lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 3 juin 1982, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/9.

¹⁰² Lettre de L. Schweitzer (signe par délégation du ministre) à L. Mexandeau, 16 juin 1982, archives P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹⁰³ Note et projet de décret de L. Mexandeau au Premier Ministre, 25 juin 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

¹⁰⁴ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1253, 25 juin 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁰⁵ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1253, 25 juin 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁰⁶ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 5 juillet 1982, n°157, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁰⁷ Procès-verbal de la réunion du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications du 8 juillet 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

de signature tandis que la C.G.T. vote contre. La loi du 2 mars et les décrets du 10 mai n'affectent pas la pyramide régionale des P.T.T.¹⁰⁸

26 juillet 1982 : Fait parvenir une lettre au secrétaire Général de la Fédération C.G.T.-P.T.T. dans laquelle il affirme la compatibilité des activités syndicales avec les activités professionnelles de tous niveaux aux P.T.T. : “ (...) Il va de soi que je ne saurais admettre que quiconque soit inquiet dans son travail du fait de son appartenance à une organisation syndicale. La liberté d'opinion d'un fonctionnaire est aussi entière que celle de tout autre citoyen. C'est d'ailleurs cette idée qui m'a guidé lorsque, dès mon arrivée au Ministère des P.T.T., et en application particulière de la loi d'amnistie, j'ai prescrit l'étude et la remise en ordre de tous les cas de sanctions pour fait syndical. Je tiens, par conséquent, à vous confirmer que la vie professionnelle et la carrière d'un agent des P.T.T., quel que soit le service où il travaille, ne sauraient être entravées par son appartenance à une organisation syndicale. Il en va de même pour l'action exercée au sein de l'organisation syndicale. Cette activité est non seulement légale mais normale et légitime et ceci, dans le cadre des textes en vigueur, quel que soit le corps ou le service auquel appartient l'intéressé. Ces principes s'appliquent à l'Inspection Générale comme à tous les services de mon Ministère, et j'ai naturellement l'intention de veiller à ce qu'il ne leur soit porté atteinte en aucune circonstance. ”¹⁰⁹

25 août 1982 : envoie au Président de Télédiffusion de France (T.D.F.) une lettre dans laquelle il exprime sa désapprobation des réductions budgétaires imposées à T.D.F. : “ (...) Dans ces conditions, j'estime impossible de donner mon approbation à ce projet de budget tant qu'il subsistera une inadéquation aussi flagrante entre les moyens de fonctionnement et les objectifs assignés à votre établissement. Je vous demande de me fournir dès que possible, après concertation avec les responsables de chaînes ou de programmes, le détail des réductions d'objectifs permettant un fonctionnement normal de l'établissement dans le cadre du projet de budget actuel. ”¹¹⁰

Septembre 1982 : assiste aux 21èmes Journées Européennes des Télécommunications qui se déroule à Bordeaux du 6 au 11 septembre 1982 (Préside la séance inaugurale).¹¹¹

9 septembre 1982 : Au cours de la réunion des directeur régionaux et départementaux, L. Mexandeau donne des indications sur la nouvelle organisation de la Poste bien que le décret se fasse attendre (le dossier étant toujours à Matignon) : proposer une Poste sociale, moderne, humaine et bien gérée, réaliser des gains de productivité redistribués entre les usagers et le personnel. Relancer les missions de la Poste avec par exemple la mise en place de nouveaux services : Postadex, Villexpress, courrier électronique. L'avenir des prestations financières à la Poste grâce au réseau des guichets.¹¹²

¹⁰⁸ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 12 juillet 1982, n°158, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁰⁹ Fac simile de la lettre de L. Mexandeau à “ Monsieur le Secrétaire Général ”, 26 juillet 1982, L'écho des carrières, n°12, octobre [?] 1982, archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil, carton “ Périodiques ” P22.

¹¹⁰ Lettre de L. Mexandeau au président de T.D.F., 25 août 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

¹¹¹ FITCE , Fédération des ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne, revue trimestrielles, n°3, juillet-août-septembre 1982, p. 7. BHPT : TD 00421.

¹¹² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 13 septembre 1982, n°162, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

15 septembre 1982 : Signe un arrêté portant création d'un nouveau service Postéclair dont l'expérimentation commence dans 33 villes à la fin du mois d'octobre (il s'agit en fait de télécopie publique).¹¹³

15-17 septembre 1982 : Voyage officiel au Maroc (accompagné notamment de M. Profit) à l'invitation de son homologue marocain M. Laesner. L. Mexandeu présidera notamment à Rabat la 4^e réunion annuelle du Comité mixte des Postes et Télécom franco-marocain. A cette occasion L. Mexandeu signera un nouveau protocole d'accord " mieux adapté à l'orientation nouvelle de coopération".¹¹⁴

20 septembre 1982 : Saisit le ministre Délégué chargé du Budget [en la personne de Louis Schweitzer Directeur du cabinet de L. Fabius ministre du Budget¹¹⁵] du projet de décret qui vise à réorganiser la Direction générale des Postes de quatre en cinq directions. A ce sujet M. Louis Schweitzer estime que " le projet du ministre des P.T.T. va à l'encontre des orientations générales du Gouvernement visant à alléger les structures des administrations centrales, qui ont été rappelée aux ministres dans les lettres fixant les plafonds de dépenses pour 1983. Il leur était au contraire demandé de procéder à un réexamen pouvant déboucher sur la fusion de certaines directions. Or les propositions de M. Mexandeu se traduiraient par la création d'une direction supplémentaire. "¹¹⁶

21 septembre 1982 : Préside la séance inaugurale de la Conférence européenne sur les Communications Optiques (ECOC), 21-24 septembre 1982.¹¹⁷

24 septembre 1982 : Se rend à Belfort pour signer un contrat d'achat avec la société Alsthom-Atlantique de deux rames T.G.V. à usage postal.¹¹⁸

27 septembre 1982 : Rencontre entre L. Mexandeu et J. Delors (ministre de l'Economie et des Finances) au cours de laquelle J. Delors évoque la question des tarifs des prestations déficitaires de la Poste.¹¹⁹

28 septembre 1982 : -Publication du décret n°82. 828 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des P.T.T., il annonce dans son article premier : " La Direction générale des Postes comprend : la direction de la production, la direction de la promotion, la direction financière, la direction de la logistique, la direction de la prospective et des affaires internationales. " décret signé par P. Mauroy, L. Mexandeu et J. Delors (respectivement Premier Ministre, Ministre des P.T.T., Ministre de l'Economie et des Finances).¹²⁰

¹¹³ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 20 septembre 1982, n°163, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁴ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1326, 15 septembre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹¹⁵ Bottin administratif, Paris, Didot-Bottin, 1981, p. 282. C.A.C. , salle de lecture du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

¹¹⁶ Copie de la lettre de L. Schweitzer au Premier ministre, 20 septembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

¹¹⁷ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1293, 15 septembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁸ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 27 septembre 1982, n°164, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁹ Note de B. Zuber à P. Lamy et D. Oury, 15 octobre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹²⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 4 octobre 1982, n°165, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345). La Direction de la Production est chargée en collaboration avec la direction de la promotion, de l'organisation et du fonctionnement des services postaux et financiers sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer. La Direction de la promotion met

-Assiste (en même temps que entre autres P. Favier, J. Daucet, G. Legouet, B. Zuber, Moulin) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. (Favier n'intervient pas).¹²¹ Il déclare au cours de son intervention : “ (...) Je suis sceptique face à une démarche consistant à la fois à contester radicalement la “ tutelle ” du Ministère du Budget et, dans le même temps, à considérer que le Budget général doit apporter des financements substantiels au Budget annexe. Même s'il s'agit de compenser les charges de service public, il n'est pas évident que le budget annexe n'ait pas vocation à en supporter au moins une part. Aussi bien les P.T.T. ne constituent pas une entité radicalement distincte de l'Etat : celui-ci a délégué aux P.T.T. des monopoles dont l'exploitation doit dégager, globalement, des moyens d'autofinancement. Vous connaissez les nouvelles règles de jeu que nous avons fait prévaloir pour le financement du transport de la Presse. Il me semble totalement illusoire d'escompter aller au-delà, sauf pour des aménagements de détail. (...) Simplement, sur ce point je tiens à dire d'entre de jeu : ne rêvons pas, ne nous berçons pas d'illusions, nous ne sauverons pas les P.T.T., nous ne défendrons pas convenablement le sort des agents des P.T.T., en tenant correctement compte des services que nous avons à rendre aux usagers, c'est-à-dire à la population toute entière de la France, en demandant des surcroûts inconsidérés de charges à l'Etat. (...)”. A propos des relations avec les banques et du développement des activités bancaires de la Poste : “ J'ai souhaité toutefois exclure l'éventualité d'une distribution de prêts personnels par le réseau postal. Je vous rappelle les raisons qui me conduisent, en effet, à écarter, même à moyen terme, cette possibilité. J'attache la plus grande importance à la préservation d'un équilibre entre les divers acteurs de la vie financière. Or, la Poste est marquée par l'image d'un grand service public auquel tous les usagers ont accès sans sélection particulière. Elle est par conséquent moins apte à l'exercice des choix qu'implique l'activité de prêteur. Sa situation d'administration de l'Etat lui confère, en revanche, un prestige et une image de permanence qui constituent un avantage concurrentiel réel. Il me semble, de plus, inopportun actuellement de dériver une partie des ressources collectées par le réseau postal, des emplois prioritaires auxquels les destinent les pouvoirs publics. Je pense que vous comprendrez cette position et vous propose de retenir l'ensemble des propositions, y compris cette exclusion, élaboré en commun par nos services. Ceci constituerait une conclusion définitive de la Charte à moyen terme de la Poste pour les services financiers. (...) ”.¹²²

5 octobre 1982 : Annonce en conseil des ministres la mise en place de huit mesures pour relancer les produits financiers de la Poste : Adhésion au groupement Carte Bleue, Développement des moyens électroniques de paiement, Vente de devises et de chèques de voyages, Facilités nouvelles accordées aux C.C.P. quant aux découverts, Instauration de nouveaux prêts complémentaires d'épargne-logement, Mise en oeuvre d'un “ service après-

en oeuvre la politique des relations avec les usagers, détermine la gamme des prestations offertes, organise les études de marché et la promotion des marchés. La Direction financière est chargée des plans, des programmes, du budget, de la comptabilité de gestion ainsi que des études économiques et statistiques. La Direction de la logistique est chargée de la mise en oeuvre des programmes d'équipement. La Direction de la prospective et des affaires internationales est responsable des études et projets de recherche et de développement, à ce titre, elle est chargée des relations, à court et à long terme, avec les pays étrangers et les organisations internationales; élabore et met en oeuvre la législation et les règles applicables dans le régime international; elle est compétente en matière de coopération technique internationale.

¹²¹ Séance du Conseil Supérieur des P.T.T. du 28 septembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., CA.C., 19840662/5.

¹²² Séance du Conseil Supérieur des P.T.T. du 28 septembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., CA.C., 19840662/5.

vente ” pour les emprunts, Accroissement du taux moyen de rendement des fonds des chèques postaux que la Poste met à disposition du Trésor. Lors du même conseil des ministres, annonce le changement de nom de la Caisse Nationale d'Épargne qui s'appellera “ L'oiseau bleu ” ce qui tendra à le différencier davantage de son concurrent n°1, les Caisses d'épargne.
123

30 septembre-2 octobre 1982 : Préside la séance de clôture des 20e Journées d'études de l'Association amicale des élèves et anciens élèves de l'E.N.S.P.T.T. qui se déroule à Ronces-Bains sur le thème “ Vers la concertation P.T.T.-usagers ”. 124

19 octobre 1982 : Reçoit les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. Thème de la 5è semaine de congés payés. Puisque les effectifs n'augmenteront pas en 1983 mais que la qualité du service public doit demeurer, propose que les deux jours qu'il n'a pas pu accorder en 1982 le soient en 1983 à condition que se fasse une plus grande répartition des effectifs dans une plus grande justice quant aux charges de travail. Ce qui conduira à la mise en place d'un processus de normalisation des congés, thème qui sera pris en charge par un groupe de travail. Un autre groupe de travail prévu pour le début de 1983 sera chargé de discuter sur la réduction du temps de travail (objectif 35 heures fin 1985) et de mettre au point un échéancier. 125

Début novembre 1982 : Adoption en conseil des ministres du développement du câble présenté par L. Mexandeau qui prévoit 1,4 millions de prises de raccordement d'ici 1985 et un rythme de un million de foyers par an raccordés à partir de 1987. Financement assuré à 70% par les P.T.T. et à 30% par d'autres partenaires comme les collectivités locales, sans aide du budget général ou du contribuable. 126

7 octobre 1982 : Appel à une grève de 24h de la Fédération unifiée C.F.D.T.-P.T.T. pour réclamer la réduction du temps de travail et la création d'emplois, la démocratisation des P.T.T. 127

13 octobre 1982 : Louis Mexandeau fait parvenir une lettre au ministre de l'Economie et des Finances (J. Delors) dans laquelle il stigmatise le refus de l'attitude du ministère de l'Economie et des Finances d'augmenter au delà de 8% les tarifs postaux spéciaux (presse et Vente par Correspondance...). “ (...) J'ajoute que les contacts pris avec certains responsables d'entreprises et du Syndicat de la VPC permettent de penser qu'une augmentation d'environ 12% des tarifs spéciaux serait vraisemblablement acceptée sans grandes difficultés, compte tenu du taux de 10%, au lieu de 17%, adoptée en 1982. Je crois, pour ma part, qu'il n'est pas sain de laisser se creuser un déficit, atteignant déjà près de 270 MF en 1982 pour une recette de 2, 5 milliards, pour les envois à tarifs spéciaux qui ne sont utilisés que par quelques centaines d'entreprises, surtout dans la situation budgétaire où se trouve la Poste et alors que les utilisateurs sont vraisemblablement prêts à accepter une hausse plus importante. Aussi je vous demande de bien vouloir me donner le plus rapidement possible votre accord de principe

¹²³ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 11 octobre 1982, n°166, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²⁴ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1334, 29 septembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹²⁵ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 25 octobre 1982, n°168, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²⁶ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 8 novembre 1982, n°170, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²⁷ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1332, 27 septembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

sur le taux proposé ci-dessus soit au moins 12% afin de pouvoir prendre l'arrêté qui fixera les nouveaux tarifs spéciaux. (...)”¹²⁸

20 octobre 1982 : L. Mexandeu souligne devant le Sénat que le budget d'investissement 1982 des télécommunications sera conforme aux enveloppes votées, soit 27 000 MFF.¹²⁹

21 octobre 1982 : Lors de la séance de clôture des 4èmes journées internationales de l'IDATE déclare que “ La présence des sociologues est désormais souhaitée en ce qui concerne les P.T.T. dès le début des projets, pendant toute l'expérience et non plus uniquement pour tirer des conclusions lorsque tout est joué ”.¹³⁰

Novembre 1982 : -Création du Comité d'histoire des P.T.T. auprès du ministre des P.T.T. devant se réunir sous la présidence de Louis Mexandeu au début de l'année 1983.¹³¹

3 novembre 1982 : Décision lors du Conseil des ministres du 3 novembre 1982 de lancer le plan câble au Conseil des ministres, sans négociation avec la Direction générale des Télécommunications (DGT). Décision qui apparaît comme imposée “ à la hussarde ” par le cabinet de M. Mexandeu qui peut expliquer le rejet par la DGT du plan câble qui a pu y voir également une ingérence du CNET. Réaction corporatiste également de la DGT qui avec le plan câble n'exploite plus pour la première fois les réseaux qu'elle construit. Elle est obligée de partager le pouvoir de décision avec les collectivités locales et des opérateurs privés. Il n'en faut pas plus pour voir surgir le spectre de la déréglementation et la crainte de voir le trafic du téléphone et du transport de données emprunter ces réseaux modernes et échapper ensuite au P et T.¹³²

30 novembre 1982 : Devant l'assemblée annuelle de l'Association des Ingénieurs des Télécommunications (A.I.T.) renouvelle sa confiance au Directeur général des Télécommunications, J. Dondoux, pour mettre fin aux rumeurs de désaccord avec ce dernier (à propos du plan câble par exemple). Au cours de la même manifestation, rappelle la complémentarité de la Poste et des Télécommunications sans devoir imposer aux télécommunications de marcher au même pas. Annonce le décret autorisant la création des trois dernières régions P.T.T. métropolitaines (Corse, Franche-Comté, Basse-Normandie). Demande aux services des télécommunications d'entretenir de meilleures relations avec les Commissaires de la République et les collectivités locales (discussions avec les maires lors de la plantation de poteaux téléphoniques par exemple).¹³³

Novembre 1982 : Le montant du prélèvement exceptionnel sur le Budget annexe des P.T.T. est ramené à 2, 8 milliards (au lieu des 3, 2 milliards votés au Parlement en 1981).¹³⁴

10 décembre 1982 : L. Mexandeu reçoit une lettre et un projet de grille [salariale et d'avancement des carrières] unique des cadres de la part de l'Association Des Ingénieurs Aux Télécommunications (A.D.I.A.T.). Dans cette lettre, les Ingénieurs aux Télécommunications

¹²⁸ Lettre de L. Mexandeu à J. Delors, 13 octobre 1982, archives des P.T.T., archives B. Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹²⁹ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1318, 20 octobre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹³⁰ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1348, 22 octobre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹³¹ INF Télécom et Télématique, n°1367, 26 novembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹³² Jean-François Lacan, “ Feu vert pour cinquante-deux villes, feu rouge pour les autres. Comment la DGT a réussi à casser le plan câble ”, Le Monde, 13 janvier 1987, p. 16. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF]

¹³³ INF Télécom et Télématique, n°1371, 2 décembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹³⁴ Le Monde, 30 décembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

réunis en Assemblée Générale le 10 décembre 1982, “-exigent l'accès à des postes de véritables responsabilités. -exigent l'adéquation des rémunérations aux compétences acquises. -exigent le renoncement absolu à la création d'un corps intermédiaire dans le cadre de l'intégration des contractuels. -soulignent ainsi l'urgence de la mise en oeuvre de la grille de Corps unique d'encadrement (...)”.¹³⁵

-1983 :

A partir de 1983, il est décidé en accord avec le ministère du Budget, que “ le budget annexe des P.T.T. supportera la part, correspondant aux personnels de votre Ministère, du versement incombant à l'Etat au titre de la compensation entre régimes obligatoires de Sécurité Sociale : un crédit de 700 MF a été à cette fin inscrit sur le chapitre 61-06 de votre budget.”¹³⁶

26 janvier 1983 : Le Gouvernement décide de la création d'un Fonds de Régulation Budgétaire (F.R.B.) pour permettre une bonne maîtrise de l'exécution du budget 1983, le Premier Ministre (Pierre Mauroy) décide dans ce cadre de bloquer 25% des autorisations de programme nouvelles et des crédits de paiement correspondants. “ Toutefois, la spécificité de votre budget m'a conduit à substituer pour les P.T.T. à cette procédure de blocage un processus de régulation ”.¹³⁷

2 février 1983 : Communiqué au Conseil des ministres sur la Charte de gestion à moyen terme des Télécommunications (projet adopté le même jour en Conseil des ministres). En préambule du texte : “ Accroissant la liberté de gestion de la Direction générale des Télécommunications (D.G.T.) en contrepartie d'une plus grande responsabilité financière, la Charte de Gestion à moyen terme doit lui permettre, sous l'autorité du ministre des P.T.T. et dans le cadre des orientations gouvernementales, de donner à la France un service de télécommunications de tout premier plan, par la qualité du service offert, l'utilisation de techniques de pointe et l'efficacité de la gestion. Des objectifs ambitieux de développement, de qualité des services, de productivité devront être atteints dans le cadre du service public des Télécommunications, et au sein du Budget annexe des P.T.T., sous la double contrainte d'une évolution modérée des tarifs (baisse en francs constants) et d'une enveloppe fixe d'appel brut au marché financier. La Charte de Gestion couvre les exercices 1983 à 1986, soit 4 années.”¹³⁸

16 février 1983 : Assiste avec entre autres J. Daucet, Favier, E. Delchier, G. Dupeyron, A. Profit (représentent l'administration), B. Zuber, J. Rauch (Conseillers techniques Cabinet), Peter, Schmit (Conseillers techniques Administration), Vié (Président de la mission ministérielle d'étude de l'acheminement et de la distribution du courrier), à la séance du Comité technique paritaire ministériel des Postes et Télécommunications. L'ordre du jour de cette séance porte sur la conclusion de la Mission ministérielle d'étude de l'acheminement et de la distribution du courrier (mission confiée par le ministre des P.T.T. à M. Vié, Inspecteur Général). L. Mexandeau signale en ouverture de la séance que “ compte tenu du décalage prévisible entre la date du dépôt du rapport et son examen en Comité Technique Paritaire, des instructions avaient été données, au cours de la mission, pour que soient réalisées certaines propositions jugées fondamentales, à savoir : -le processus de reprise en régie de la

¹³⁵ Lettre et projet de grille unique des cadres de l'ADIAT à L. Mexandeau, 10 décembre 1982, archives des P.T.T., Archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

¹³⁶ Lettre du ministre Délégué Chargé du Budget au Ministre des P.T.T., 14 mars 1983, signé Pierre Hilaire, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹³⁷ Lettre du Premier Ministre Pierre Mauroy à L. Mexandeau, 26 janvier 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹³⁸ Communication de M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. au conseil des ministres, Conseil des ministres du 2 février 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/3.

maintenance; -l'arrêt de l'extension systématique du CIDEX; -l'abrogation de la circulaire n°35 du 3 juillet 1980. Enfin, il indique que, dès la publication des conclusions de la mission, la Direction générale des Postes a préparé un certain nombre de réorganisations correspondant au consensus qui s'était dégagé de l'examen des propositions. (...) Il estime que si les télécommunications sont un des fers de lance de l'innovation et de la technologie française, la Poste aux lettres est un secteur de communication indispensable et un moyen de circulation de l'information par excellence qui représente un gage de démocratie tant sur le plan culturel qu'économique. M. le ministre réaffirme alors sa volonté de ne pas privilégier une branche par rapport à l'autre, mais de situer sa réflexion dans une complémentarité efficace. (...) ”.¹³⁹

22 mars 1983 : *Ministre délégué (PS) auprès du ministre de l'Industrie et de la Recherche, chargé des P.T.T. (3è gouvernement Pierre Mauroy 22 mars 1983-17 juillet 1984).*

26 avril 1983 : Confie une lettre de mission en tant que ministre des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion à Eugène Delchier Ingénieur Général Chef du Service de l'Inspection générale des Postes et Télécommunications. Pour le ministre il s'agit que les travaux de l'Inspection Générale :

- “d'une part, qu'ils contribuent réellement à une pleine maîtrise de l'activité des services par une connaissance approfondie des contraintes, écarts ou dérives qui affectent l'application des directives ministérielles et doivent toujours pouvoir être rapidement, soit corrigés, soit intégrés dans des dispositions générales, complémentaires ou nouvelles, mieux adaptées aux besoins. ”

-“ d'autre part qu'ils apportent face aux interlocuteurs extérieurs à notre Département, usagers et instances diverses de tutelle ou de contrôle relevant des pouvoirs publics, les garanties de bonne administration inhérentes à l'existence d'un organe de supervision indépendant des services opérationnels ”.¹⁴⁰

2 mai 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, Legouet, Zuber, L. Delchier) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.¹⁴¹

7 juillet 1983 : Communiqué commun de L. Mexandeau (ministre délégué chargé des PTT) et L. Fabius (ministre de l'Industrie et de la Recherche) annonçant que “ le ministère des P.T.T. assurerait la tutelle du secteur télécommunications, informatique et bureautique et serait l'interlocuteur normal des entreprises concernées ”.¹⁴² “ (...) Il a été décidé de concrétiser les complémentarités existant entre les services du ministère de l'Industrie et de la Recherche et ceux du ministère des PTT et de mobiliser à cette fin leurs moyens humains, techniques et financiers. A cet effet, il est créé un Comité permanent chargé de définir les options stratégiques de la politique industrielle de ce secteur. Ce comité sera présidé par le ministre de l'Industrie et de la Recherche et comprendra le ministre des PTT, le Directeur général de l'Industrie. Dans le cadre de ces options stratégiques, le ministre des PTT assurera la tutelle du secteur télécommunications, informatique, bureautique, et sera l'interlocuteur normal des entreprises concernées. La Direction générale de l'Industrie assurera la tutelle de l'ensemble des autres activités de la filière électronique. (...) ”.¹⁴³

¹³⁹ Exposé de L. Mexandeau lors du Comité Technique Paritaire du 16 février 1983, p. 2, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

¹⁴⁰ Lettre de Mission de L. Mexandeau à E. Delchier, 26 avril 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

¹⁴¹ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 2 mai 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

¹⁴² *L'écho des carrières*, n°16, octobre [?] 1983, p. 8, archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil, “ Périodiques ” P22.

¹⁴³ *PTT... en direct*, n°11, juillet-août 1983, p. 1.

8 juillet 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, Legouet, Zuber, Delchier) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.¹⁴⁴

Été 1983 : Rattachement d'une partie des industries de la filière électronique (en particulier l'informatique et la bureautique) aux P.T.T. qui sont en outre chargés du financement et du développement de l'ensemble de l'électronique. " Cette réforme administrative a créé des querelles de tutelle entre la direction des industries électroniques et de l'informatique (DIELI) du ministère de l'Industrie et le ministère des P.T.T. qui n'entendait pas limiter son rôle " à la signature des chèques ". Elle s'est traduite aussi par une cassure de l'administration de la " filière " électronique, entité dont les socialistes ont toujours clamé la nécessaire unité. Le rapport de M. Farnoux en avril 1982 au gouvernement¹⁴⁵

1er septembre 1983 : En application du programme d'action arrêté en conseil des Ministres le 25 mars visant à la réalisation d'économies et réduisant les dépenses ordinaires et le train de vie de l'Etat, l'acheminement du courrier administratif s'effectue en non-urgent.¹⁴⁶

19 septembre 1983 : L. Mexandeau confie à M. Vié une nouvelle mission. " J'ai donné en avril et en mai 1983, des directives à M. Daucet, Directeur général des Postes, visant à revoir l'organisation des services de la Poste selon trois axes : -adaptation des moyens au trafic, - réaménagement des régimes de travail en intégrant l'amélioration des conditions de travail, - amélioration de la gestion. J'ai clairement précisé que la réforme à entreprendre devait permettre de maintenir un excellent niveau de la qualité de service. Deux directives gouvernementales récentes (accroissement de l'écart tarifaire entre 1ère et 2ème catégorie; traitement des franchises en plis non urgents) ont donné aux réorganisations envisagées un caractère d'urgence indéniable. J'ai nettement affirmé le 1er septembre devant les chefs de service et les chefs d'établissement de la Poste ma volonté de parvenir à brève échéance à la mise en place d'une organisation parfaitement adaptée aux besoins des usagers. Ce réaménagement a fait l'objet d'une concertation au niveau central avec les organisations syndicales, ce qui a permis d'élaborer un plan de restructuration exposé par le Directeur général des Postes dans une note envoyée aux chefs de service le 11 juillet 1983 qui, j'entends le souligner, constitue un document d'orientation. L'un de ces principes fondamentaux d'application des mesures édictées demeure la concertation au niveau le plus déconcentré possible, c'est-à-dire dans les divers établissements concernés. Ce principe, auquel vous le savez, je tiens tout particulièrement, doit guider l'ensemble de la réforme en cours. Le processus technique est aujourd'hui engagé dans les services extérieurs, sous le contrôle de la Direction générale des Postes. La mise en place de ce dispositif qui, je le répète, doit faire une large place aux négociations avec le personnel, nécessite, outre l'action habituelle et normale de l'Inspection générale, la création d'une mission de consultant auprès du Directeur général des Postes, pendant la durée des opérations de réaménagement. C'est cette mission que je vous confie aujourd'hui. A cet effet, il vous appartiendra d'animer, sous l'égide du Directeur général des Postes, une cellule de travail, à laquelle participeront les services de la D.G.P., le S.I.C.-P.T.T. et tous autres intervenants dont la collaboration pourrait s'avérer utile. M.

¹⁴⁴ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 8 juillet 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

¹⁴⁵ Eric Le Boucher, " Nommé Directeur du cabinet de M. Mexandeau M. Hirel est chargé d'une mission qui pourrait conduire à une profonde réorganisation des P.T.T. ", *Le Monde*, 7 août 1984, p. 21.

¹⁴⁶ Réponse du ministère des P.T.T. à la question n°35803 de M. Alain Madelin à l'Assemblée nationale concernant l'acheminement du courrier des administrations, *J.O.* -Assemblée nationale, du lundi 10 octobre 1983. Archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 19830662/7.

Daucet vous fournira les moyens indispensables au bon déroulement de votre mission, dont je vous dresse maintenant les objectifs et les limites.

Trois pôles d'intérêt principaux peuvent être déterminés : -mise en place d'un plan de communication destiné à informer les différents partenaires de la Poste des finalités de la réforme; -élaboration d'un argumentaire s'inspirant des principes généraux de la réforme; -examen permanent de la conformité des organisations mises en place avec les exigences du fonctionnement correct du réseau, et de ce fait compatibles avec les besoins du public.

Il vous est ainsi dévolu la lourde tâche d'évaluer et de restituer à tout moment, les caractéristiques de la réforme et ses répercussions positives en termes de gestion, d'organisation ou de conditions de travail. Il vous reviendra également de conseiller utilement le Directeur général des Postes quant aux parades à concevoir face aux interventions diverses qui risquent de se manifester. (...) ”.¹⁴⁷

28 septembre 1983 : L. Mexandeau reçoit les organisations syndicales. Sur l'insistance de la CGT, il décide de faire plancher deux personnes sur le diagnostic à porter sur la Poste. Dans un premier temps il confie à l'Inspecteur général Vié une seconde mission, qui consiste à vérifier la conformité de la lettre du 11 juillet avec les propositions de la première mission Vié.¹⁴⁸

14 octobre 1983 : Participe à la journée Poste-Industrie que J. Daucet a organisé (J. Daucet présente le thème de la politique industrielle de la Poste) et à laquelle il a invité Laurent Fabius ministre de l'Industrie et de la Recherche (qui fait l'ouverture de la journée) et Louis Mexandeau (qui fait la clôture de la journée). Participent à cette journée entre autres Pierre Lignac (sous-directeur à la Direction Financière), Alain Profit (Directeur de la Prospective et des Affaires Economiques), Julien Peter (sous-directeur à la Direction de la Production). Les thèmes abordés sont : -l'Informatique dans les bureaux de Poste; -Utilisation de la carte à mémoire à la Poste; -Evolution du tri et de la manutention : lecture optique et robotique; -Développement et avenir du courrier électronique.¹⁴⁹

20 octobre 1983 : Signe à Montpellier le premier protocole d'accord avec une collectivité territoriale pour la création d'un réseau de vidéocommunication prévoyant une première tranche de 20 000 prises raccordables par fibres optiques.¹⁵⁰

16 novembre 1983 : Défend devant l'Assemblée nationale le projet de Budget des P.T.T. pour 1984. Officiellement “ placé sous le signe de la rigueur qu'impose la conjoncture économique, le budget 1984 traduit la volonté du gouvernement de rétablir les équilibres externes et internes de poursuivre les actions entreprises tout en tenant compte des besoins spécifiques de l'administration des P.T.T. ”. Parmi les chiffres significatifs, il faut noter le montant des investissements : 35, 9 milliards de francs d'autorisations d'engagement dont 2, 455 milliards d'autorisations de programme nouvelles pour la Direction générale des Postes et 33, 009 milliards pour la Direction générale des Télécommunications. A signaler que les Télécommunications dégagent pour 1984 un excédent prévisionnel de 5, 858 milliards.¹⁵¹

¹⁴⁷ Lettre de mission de L. Mexandeau à M. Vié, 19 septembre 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

¹⁴⁸ Analyse de du rapport Chevallier par la fédération PTT CFDT, juillet 1984, chronologie reconstituée, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

¹⁴⁹ Programme de la journée du 14 octobre 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

¹⁵⁰ La lettre de l'Industrie Informatique et des marchés associés, n°1558, 20 octobre 1983, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁵¹ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1530, 16 novembre 1983, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

Octobre 1983 : affaire de l'émission "Droit de réponse" de Michel Polac où un postier déclare que les retenues sur salaire des postiers en grève vont grossir les primes des hauts fonctionnaires des P.T.T. en particulier celles du Directeur général J. Daucet.¹⁵²

15 décembre 1983 : Mise en place au Conseil Supérieur des P.T.T. en présence des organisations syndicales, de la commission présidée par le Doyen Chevallier, "(...) qui vise à faire aboutir dans les meilleures conditions le volet "Poste" de la Charte de Gestion des P.T.T. La commission prendra en compte les études déjà menées (Commission Vié, Commission de Modernisation). Elle prendra aussi en compte les points de vue de tous les partenaires concernés, spécialement les syndicats représentant le personnel, les usagers, les Ministères intéressés, afin de dégager les grandes orientations du service public de la Poste."¹⁵³

19 décembre 1983 : Création d'une mission interministérielle de développement des réseaux câblés (mission, T.V. câble) chargée de sensibiliser les élus locaux aux problèmes du câble, et d'aider à la confection des programmes.¹⁵⁴

21-22 décembre 1983 : Reçoit en audience les syndicats F.O., C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C. " Dans leur ensemble, les organisations syndicales ont demandé des précisions concernant les modalités concrètes d'intervention des P.T.T. dans la filière électronique. En particulier, la C.F.D.T. s'inquiète sur l'état des relations entre le Ministre de l'Industrie et de la Recherche et celui des P.T.T., compte tenu des déclarations faites par M. Fabius à une délégation de ce syndicat. Pour sa part, M. Leguern, au nom de la C.G.T., considère que la tutelle du Ministère des Finances sur les P.T.T. est maintenant doublée par une tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Recherche ce qui constitue, selon leur organisation, " un clignotant inquiétant et supplémentaire ". Le ministre [L. Mexandeau] a confirmé que, sans préjuger du résultat des discussions en cours avec le Ministre de l'Industrie et de la Recherche, les modalités qui seront retenues devront respecter les règles régissant le budget annexe des P.T.T. avec, en particulier, le ministre des P.T.T. comme ordonnateur principal unique. Ces dispositions permettent de réserver au ministère de rattachement un rôle de pilotage de l'action industrielle des P.T.T. Au plan des structures administratives, les relations entre la D.G.T. et la D.I.E.L.I. restent à préciser d'une façon concertée, encore que la répartition des compétences, entre les différentes structures administratives, soit difficile à arrêter en ce qui concerne la filière TIB (Télécommunications, Informatique, Bureautique). La C.F.D.T. ayant déclaré avoir constaté que " le guerre semblait s'amplifier entre les branches ", M. Mexandeau confirme avec force qu'il ne veut plus de cette rivalité. La C.G.T., pour sa part, s'est déclarée satisfaite des récentes déclarations du Ministre, relatives à l'Unité des P.T.T. Enfin, en ce qui concerne " l'International ", le Ministre a rappelé que le Gouvernement entendait maintenir le principe d'un marché national protégé; dans le cadre de la CEE, toute démarche visant à une ouverture de ce marché ne peut être conçue que dans le cadre d'engagements réciproques, et sous réserve qu'il s'agisse de produits réellement européens. Cela découle de la volonté d'aboutir à un 3ème pôle électronique dans le monde, qui sera européen, et où la France sera largement présente. (...) Constant que les mouvements dans les Centres de Tri ont posé, avec acuité, le

¹⁵²Dossier "Emission Droits de Réponse", octobre 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

¹⁵³ Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre des P.T.T. L. Mexandeau aux organisations syndicales les 21-22 décembre 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/7. La Commission Chevallier rend son rapport en mai 1984 (publié en juin).

¹⁵⁴ Cour des comptes. Comité du rapport public et des programmes, "Le plan câble", s.d.[1988], p. 7, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/2.

problème des grèves d'une heure et sans dépôt de préavis, qui s'analyse en un détournement pervers de la réglementation, le Ministre a précisé qu'il convenait de réactiver l'esprit du Service Public. Pour sa part, F.O. a fait savoir à la Présidence de la République que les mouvements de grèves dans les Centres de tri étaient surtout dus à la loi Le Pors. Un amendement à cette loi, présenté par l'opposition, n'a pas été pris en considération. La C.G.T., quant à elle, se déclare toujours hostile au dépôt du préavis, et estime qu'il faut d'abord s'attaquer aux véritables motifs des grèves (...). La réorganisation du Service Auto est apparue comme l'un des problèmes importants du moment. Avec plus ou moins de force ou de nuances, les syndicats sont aujourd'hui opposés au rattachement de ce Service aux Télécommunications. (...). M. Mexandeau précise que des réunions de travail sont prévues par la DGT avec les organisations syndicales courant janvier; l'éventualité d'un rattachement aux Télécommunications sera effectivement examinée, mais ces réunions n'auront qu'un caractère exploratoire, le ministre se réservant de prendre définitivement position sur ce sujet en tenant compte de ces consultations, l'objectif étant de renforcer l'efficacité de ce Service et de conforter l'Unité des P.T.T. ”.¹⁵⁵

-1984 :

12 janvier 1984 : Préside le Comité technique paritaire ministériel des Postes et Télécommunications. Assistent également entre autres à la séance en tant que représentants de l'administration, Daucet, Legouet, Delchier, Meynié, Michaudet ; en tant qu'experts du Cabinet : F. Aron, B. Zuber; en tant qu'expert de l'administration : L. Boulet. La réunion porte sur le recrutement, l'organisation des concours internes et externes, les modalités d'organisation de l'épreuve d'exercice physique, au concours d'entrée à l'E.N.S.P.T.T. L. Mexandeau “ marque son opposition à un recrutement exclusivement interne, qui comporte un risque d'engourdissement dû à l'absence de compétition et de diversité dans le recrutement. Il estime que l'évolution des pourcentages vers un accroissement de la part réservée au recrutement externe ne doit pas être ressentie comme une fatalité car le système qui est proposé permettra de déplacer 10% du nombre total des postes offerts aussi bien au bénéfice des candidats internes qu'à celui des candidats externes. Le recrutement interne pourra ainsi être porté, théoriquement à 70%. (...) En résumé il indique qu'il n'y a aucune volonté de défavoriser la promotion interne et ajoute qu'il n'est pas opposé à une réflexion globale sur le recrutement des administrateurs. ”¹⁵⁶

1984 : L. Mexandeau procède au remplacement de Pierre Lestrade Président de la C.G.C.T. qui devient Président de la Commission de l'informatique des P.T.T. (1984-1990)¹⁵⁷,

¹⁵⁵ Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre des P.T.T. L. Mexandeau aux organisations syndicales les 21-22 décembre 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/7.

¹⁵⁶ P.V. de la séance du Comité technique ministériel des Postes et Télécommunications du 12 janvier 1984, p. 7, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

¹⁵⁷ L'Inspection générale des Postes et Télécommunications effectue, pour le compte du ministre, les missions d'information, d'enquête, de conseil, de représentation, de contrôle et d'évaluation qui lui sont confiées dans le domaine des Postes et Télécommunications. A ce titre, elle effectue, dans le cadre des pouvoirs du tuteur du ministre, des contrôles portant sur les comptes et la gestion des organismes du secteur des Postes et Télécommunications qui sont ou peuvent être soumis au contrôle de la Cour des comptes en vertu de l'article 6 bis (A et B) de la loi n°67-483 du 22 juin 1967 modifiée relative à la Cour des comptes (décret n°93-1272 du 1er décembre 1993, art. 3). Sont membres de l'inspection générale des Postes et Télécommunications les inspecteurs généraux des Postes et Télécommunications et les ingénieurs des télécommunications qui y sont affectés par arrêté du ministre chargé des Postes et Télécommunications. Le ministre désigne parmi eux, dans les mêmes formes, le chef de l'inspection générale (décret n°87-301 du 30 avril 1987). “ Inspection générale des Postes et Télécommunications ”, Paris, Société générale de Presse, 1996, II 15.

*remplacé à son poste de la C.G.C.T. par M. Claude Vincent ancien responsable de CIT-Alcatel qui “ aura la difficile mission de redresser la situation de ce Groupe et de rétablir son équilibre au plus tard en 1986. ”*¹⁵⁸

28 mars 1984 : Entrevue entre L. Mexandeau et J. Delors (ministre de l'Economie, des Finances et du Budget). (I-Situation générale à la Poste et mesures de redressement. 1-1 Qualité de service fortement dégradée : mouvements sociaux d'octobre et novembre [1983] suivis par une nouvelle chute en janvier et février [1984], elle se poursuit en mars [1984]. Réactions de plus en plus vives des usagers. 1-2 Incidence inquiétante sur les recettes de la Poste : perte de recette de l'ordre de 500 MF lors des mouvements de l'automne 1983. Nouvelles pertes début 1984 de l'ordre de 50 MF/mois. Atteintes de plus en plus sérieuses au monopole postal. 1-3 Notre analyse de la situation : une réorganisation menée durement, pas de concession significative. Nouveaux conflits à l'occasion des redéploiements d'effectifs (1000 à 1200 emplois). Amertume entretenue par une série de décisions du gouvernement jugées comme des brimades : -1983 : basculement du courrier des administrations en PNU [Plis Non Urgents] avec report de l'abattement de 25% sur le tarif-lettre : une nouvelle ponction sur le budget annexe. Ponction de 44 MF sur la prime de résultat d'exploitation (économie 21 MF pour une masse salariale de 56 milliards de F). -1984 : réduction à 5,5% du taux de rémunération des CCP, soit à un taux inférieur au coût de collecte (environ 7%). Conclusions : de la fermeté; remobiliser avec quelques moyens; ce sans attendre tout du rapport Chevallier [¹⁵⁹]. 1-4 Les axes principaux d'un redressement : -Réaffirmer les grands objectifs (qualité de service, qualité du contact avec le public : le réseau postal en zone urbaine et en zone rurale; le préposé son rôle humain et social). Les services financiers de la Poste : la collecte la moins coûteuse pour l'Etat. -Un programme exceptionnel de réaménagement du réseau postal : rénovation systématique des bureaux vétustes et réaménagement du réseau (ouvertures et fermeture); durée de 3 à 5ans; coût entre 5 et 7 milliards de F. ; financement : utilisation de 1% de l'encours moyen des fonds CCP (contrepartie des 5,5% de la rémunération versée par le Trésor), à défaut ou en complément : financement CNE. -Le maintien en volume du budget d'investissement de la Poste (2,5 milliards de F 1984). Dégagé du programme immobilier, celui-ci permettra d'accorder une haute priorité à des opérations centrées sur les technologies avancées : micro-ordinateurs dans les bureaux de poste (9 à 11 000 bureaux à équiper, importants gains d'emplois prévisibles). Mise en place accélérée d'un réseau de téléimpression. Cartes à mémoire (monétique). Mécanisation de la distribution. -Un volet social assurant la revalorisation véritable de la situation des agents. Tout en consolidant l'opération engagée en 1984 : 2700 transformations de C en B, en particulier. Intégration en catégorie A des services de la distribution et de l'acheminement (contrôle de la distribution), opération analogue pour le service des lignes. Reclassement en catégorie B des receveurs-distributeurs (sur 3 ans), coût en 1985 : 0,5 MF, avec reclassement lié des receveurs de 4ème catégorie : 9MF. Titularisation des auxiliaires sur 10 000 agents à titulariser, 500 en D, 10 300 en C dont 3000 en 1985, coût : 60 MF. -Un système de moyens de remplacement adapté aux contraintes du trafic : abaisser de manière significative le taux de vacance d'emploi (en particulier au niveau de l'encadrement); Il faut que les chefs de service disposent d'une enveloppe de moyens de remplacement suffisante pour assurer : le travail à effectuer lors des pointes de trafic périodique, pour assurer la résorption rapide des restes engendrés par les mouvements sociaux ou les aléas de

¹⁵⁸Note de Louis Mexandeau au ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, 26 juin 1984, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

¹⁵⁹ Le rapport Chevallier est rendu en mai 1984 (publié en juin).

fonctionnement du réseau d'acheminement (SNCF, Air France, ...); Il conviendra dans ce système d'individualiser les crédits de remplacement. -En dehors de l'effet d'annonce des décisions budget 1985, prendre immédiatement une mesure d'apaisement : abondement exceptionnel de 44 F/agent lors du versement en juin de l'acompte de la prime de rendement, coût : les 21 MF mentionnés plus haut. II-Les Télécommunications. 2-1 Les résultats de 1983. La Charte de gestion. 2-2 1984 : la Filière électronique. 2-3 1985 : non à des prélèvements accrus. 2-4 Les créations d'emplois indispensables pour faire face aux nouvelles tâches, alors que des insuffisances criantes existent pour le réseau commercial. 2-5 Assurer la qualité du recrutement pour l'avenir : -plan de titularisation des agents contractuels, -corps nouveau des inspecteurs principaux (réouverture du recrutement externe) ”.¹⁶⁰

31 mars 1984 : Fermeture du service des pneumatiques aux usagers, maintenu momentanément pour les services de l'Officiel en attendant que les ministère trouvent une solution de remplacement moderne.

15 mai 1984 : Ecrit au ministre de l'Industrie de la Recherche (Laurent Fabius) en la personne de L. Schweitzer directeur du cabinet pour indiquer qu'il attache du prix à ce que le “Ministère des P.T.T. doit disposer d'une représentation plus conséquente [dans les conseils d'administration des entreprises] que celle indiquée dans votre lettre. (...) et que cette procédure soit étendue à Matra et Thomson Télécommunications ”. Propose les noms suivants : au titre de représentants de l'Etat : entre autres : Delchier pour la C.G.E.; Roulet pour C.G.C.T. Bull et Thomson-Téléphone.¹⁶¹

Mai 1984 : La Commission de réflexion sur l'avenir de La Poste (installée le 15 décembre 1983), présidée par Jacques Chevallier (doyen de la faculté de droit et des sciences politiques d'Amiens), rend son rapport en mai 1984.¹⁶²

17 juillet 1984 : *Ministre délégué (PS) auprès du ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur (Edith Cresson), chargé des P.T.T. (1er gouvernement Laurent Fabius 17 juillet 1984-17 mars 1986) (Ministre “Plein” à partir du 15 novembre 1985).*

4 août 1984 : Nomination de J.-C. Hirel comme directeur du cabinet de Louis Mexandeu. L'ancien directeur de la DIELI a ses entrées à Matignon et à l'Elysée, ce qui pourrait redonner au cabinet des P.T.T. le poids politique qui lui a manqué depuis trois ans. Ses anciennes fonctions au ministère de l'Industrie devraient d'autre part faciliter les coordinations administratives et rétablir une cohérence d'ensemble des actions de l'Etat dans l'électronique. M. Hirel qui a toujours été partisan de l'unité de la filière électronique, n'était-il pas membre de l'équipe de M. Farnoux ? Le budget de la filière électronique qui devrait être en hausse (celui de la DIELI augmentera de 20%), devrait pouvoir l'aider.¹⁶³

10 octobre 1984 : Envoie une lettre de mission à Pierre Bertinotti Administrateur à la Direction générale des Postes, pour constituer un groupe de travail “(...) composé de fonctionnaires des P.T.T., comprenant aussi l'un des membres de la commission Chevallier, et animé par un cadre de la Direction générale des Postes. (...) Vous aurez à me remettre, pour le 15 novembre, un document de synthèse faisant apparaître les réactions suscitées par chacun des constats et des propositions figurant dans le rapport Chevallier. Il y aura lieu également de

¹⁶⁰ Note “Entrevue J. Delors-L. Mexandeu. 28 mars 1984”, archives des P.T.T., archives B. Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹⁶¹ Lettre de L. Mexandeu à L. Schweitzer, 15 mai 1984, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

¹⁶² Rapport de la commission de réflexion sur l'avenir de La Poste, présidée par Jacques Chevallier, mai 1984, page présentant les membres de la commission [non paginé].

¹⁶³ Eric Le Boucher, “Nommé Directeur du cabinet de M. Mexandeu M. Hirel est chargé d'une mission qui pourrait conduire à une profonde réorganisation des P.T.T. ”, Le Monde, 7 août 1984, p. 21. [BDIC]

recenser toutes remarques ou suggestions concernant la Poste ou même l'ensemble des P.T.T. dont il n'aurait pas été fait état dans ce rapport mais dont il apparaîtrait qu'elles apportent un complément d'information intéressant. »¹⁶⁴

23 octobre 1984 : Sur proposition du ministre des PTT, le Parlement adopte la loi qui ouvre de nouveaux droits aux usagers : droit au téléphone, responsabilité de l'Administration, égalisation des délais.¹⁶⁵

-1985 :

1985 : En 1985, “ Devant les problèmes que posait l'utilisation de la fibre optique, et à l'initiative de la Direction générale des Télécommunications d'Ile-de-France, une technique moins sophistiquée, fondée sur l'utilisation du câble coaxial en cuivre pour le réseau de distribution, a été retenue en 1985 et progressivement mise en oeuvre. ”¹⁶⁶

5 septembre 1985 : Présente au conseil des ministres une communication sur l'avancement du plan de câblage. Précise que deux milliards de francs ont déjà été investis en Recherche et Développement, un budget qui sera porté à 2,8 milliards en 1986.¹⁶⁷

Novembre 1985 : Rapport de l'Association des Ingénieurs des Télécommunications (A.I.T.) intitulé : “ Des structures nouvelles pour les Télécommunications? ” (Préambule. 1-Cadrage. 2-Les faiblesses de la situation actuelle. 2.1 L'offre de services de télécommunications n'est pas parfaitement adaptée à la demande. 2.2 L'industrie nationale n'a pas tiré pleinement parti du redressement des télécommunications. 2.3 Les causes des faiblesses et dysfonctionnements sont le plus souvent d'origine externe. 3-Quelques scénarios éventuels. 4-Les objectifs de la nouvelle structure. 5-Les limites du monopole. 6-Propositions. 6.1 L'organisation générale des tutelles de l'exploitant. 6.2 Le statut de l'exploitant. 7-La Poste. Conclusion.).¹⁶⁸

15 novembre 1985 : L. Mexandeau est nommé ministre des PTT, par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre (il était auparavant ministre délégué auprès du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce Extérieur, chargé des PTT).

27 novembre 1985 : Intervention de Louis Mexandeau devant l'Association des ingénieurs de Télécommunications annonçant une réforme des structures des P.T.T. Selon lui, l'organisation des P.T.T. reposant sur des textes de 1971 ne permet plus de faire face à la véritable explosion technologique et à la concurrence dans le domaine des télécommunications. Il annonce : -la création d'une Délégation générale à la stratégie [¹⁶⁹], -le

¹⁶⁴ Lettre de mission de Louis Mexandeau à Pierre Bertinotti, 10 octobre 1984, in Ministère des P.T.T., Synthèse des réactions suscitées par le rapport sur l'avenir de la Poste, décembre 1984, ronéo, 199 p., archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹⁶⁵ PTT... en direct, Supplément au n°26, mars 1985, p. 1. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹⁶⁶ Cour des comptes. Comité du rapport public et des programmes, “ Le plan câble ”, s.d [1988], p. 7, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/2.

¹⁶⁷ “ Le câble contre vents et marées ”, Le Monde, 5 septembre 1985, p. 16. [BDIC Nanterre].

¹⁶⁸ Rapport de l'AIT, novembre 1985; archives de la Poste; A.N., C.A.C., 910752/1.

¹⁶⁹ La Délégation Générale à la Stratégie est créée le 28 janvier 1986 (décret n°86-129 du 28 janvier 1986, *J.O.* du 29 janvier 1986) et ses attributions sont fixées par arrêté n°634 du 5 mars 1986. Bulletin Officiel des P.T.T., 1986, t. II, Cab, 56 cab 1, diff A33, p. 1; et Bulletin Officiel des P.T.T., 1986, Cab, 90 cab 3, diff A 50, p. 45. Elle sera remplacée en 1989 par la Direction de la Réglementation Générale prise en charge par B. Lasserre. Bulletin Officiel des P.T.T., 1986, doc 56 cab 1, diff A3, p. 1. [CHP]

renforcement de la responsabilité de chaque branche et la création d'une direction des affaires communes.¹⁷⁰

4 décembre 1985 : Discours du Directeur général des Télécommunications Jacques Dondoux lors d'une conférence de presse organisée par le *Financial Times*. Il déclare à propos de la déréglementation : " Chercher à y échapper par un isolement artificiel serait vain ".¹⁷¹

4 décembre 1985 : L. Mexandeau présente son projet de réforme des P.T.T. à l'Assemblée nationale.

19 décembre 1985 : Expose sa réforme de structures au Comité Technique Paritaire qu'il présente comme un moyen de s'opposer à la déréglementation.¹⁷²

-1986 :

5 mars 1986 : Publication deux semaines avant les élections législatives des arrêtés d'application du décret n°86-129 qui modifie les structures de l'administration centrale¹⁷³ (en particulier, fixation des attributions de la Délégation générale à la Stratégie, de la Direction des Affaires Communes, du Bureau du Cabinet, du Service de l'Information et de la Communication, du Service de défense et de Sécurité Civile du ministère des P.T.T., du Comité des Enseignements Supérieurs, de la Direction générale des Postes, de la Direction générale des Télécommunications).¹⁷⁴

Juin 1986 : Diffuse à 60 000 exemplaires un projet de réforme appelé " rapport Chevallier " qui préconise la sortie de la Poste du statut de la Fonction publique, la privatisation d'une partie importante des services qu'elle assume et l'éclatement de la cohérence nationale du réseau postal.¹⁷⁵

24-25 juin 1986 : Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par Jacques Fabre sur " l'avenir de la Poste ". (A-La Poste doit jouer un rôle actif dans le développement de la communication. B-La Poste est en mesure de s'adapter à ses nouveaux marchés. C-La Poste doit offrir des services compétitifs. 2 type de solutions : - Mise en oeuvre du budget annexe dans l'esprit de la loi de 1923. Cette application dynamique du budget annexe suppose que soient levées dans les deux ans à venir les principales contraintes imposées à la Poste : traitement des opérations du budget annexe suivant les règles applicables à celles du budget général, non rémunération des chèques postaux, charge totale de l'aide à la presse, franchise, charge excessive de remboursement de la dette, règles de gestion trop contraignantes.

- Dans le cas d'échec de cette première solution, la transformation de la poste en établissement public pourrait être envisagée. Pour les tenants de cette solution c'est le statut d'un EPIC qu'il conviendrait d'adopter. L'EPIC correspond

¹⁷⁰ Messages, n°352, décembre 1985-janvier 1986, et Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'UFC C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 86. Archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil.

¹⁷¹ INF TELECOM et TELEMATIQUE, n°1914, 9 décembre 1985, p. 2. Archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

¹⁷² " Le processus de démantèlement s'accélère, seule la lutte de masse peut l'enrayer", Bulletin des Inspecteurs. Fédération nationale des Postes et Télécommunications, n°3, mars 1987, p. 3, archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil.

¹⁷³ " Structures ", Bulletin des inspecteurs. Fédération nationale des Postes et Télécommunications, n°3, avril 1986. Archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil.

¹⁷⁴ Arrêté n°634 du 5 mars 1986, " Attributions de la Délégation Générale à la Stratégie ", n°635 du 5 mars 1986 " Attributions de la Direction des Affaires Communes ", n°636 du 5 mars 1986 " Attributions de la Direction générale des Postes ", etc. Cf. Bulletin Officiel des P.T.T., 1986, " Saumon ", diff A, Cab., p. 45 et sq. [CHP]

¹⁷⁵ Maurice Deseigne, " Du rapport Nora au rapport Prévot 20 ans d'attaques contre les statuts des P.T.T. et du personnel ", Bulletin des Inspecteurs. Publication de la Commission nationale des Inspecteurs C.G.T.-P.T.T., n°3, mai 1989, p. 4, archives C.G.T.-P.T.T. Montreuil.

mieux aux besoins et à la nature de l'activité que l'EPAD, et donnerait les moyens d'une gestion responsable, productive et déconcentrée. Son financement serait assuré par le produit des ventes, la possibilité de placer les fonds disponibles, une fiscalité de droit commun. Nécessité de partir d'une base financière saine. Les engagements pluriannuels de l'Etat prendraient la forme d'un contrat de plan. Toute réforme de la poste apparaît conditionnée par la révision de statut du personnel, de type SNCF ou RATP; chaque agent de la poste devait pouvoir opter, le moment venu, entre le maintien de son statut actuel et l'adoption personnelle du nouveau statut.¹⁷⁶

-1991 :

17 mai 1991 : Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de guerre (1991-1992), gouvernement Edith Cresson.¹⁷⁷

-1992 :

4 avril 1992 : Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerres (1992-1993), gouvernement Pierre Bérégovoy.¹⁷⁸

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1972 :

Livre : Les Capétiens, Paris, Rencontres (collection " Les Grandes Dynasties d'Europe), 1972.

-1978 :

Livre : Parti Socialiste, Libérer l'école, Plan socialiste pour l'Education nationale, Paris, Flammarion, 1978, présentation de L. Mexandeau et Roger Quilliot, préface de François Mitterrand, 188 p.¹⁷⁹

-1981 :

24 avril 1981 : En tant que délégué national à l'éducation nationale du Parti Socialiste, écrit en 1981 un article dans le journal Le Monde sur " L'école et l'emploi des jeunes " (Défense de l'école qui serait la première responsable du chômage des jeunes. Les jeunes qui font des études se placent mieux. La durée de la scolarité est plus faible en France que dans les autres grands pays industrialisés (Japon, Etats-Unis). L'allongement de la durée des études a cessé au cours de la période récente. Réduction du taux d'encadrement scolaire. Désert éducatif parascolaire associatif etc. Mettre au point une autre formation : véritable formation technologique élément de la formation générale des tous les élèves. Développer une autre orientation : éviter les filières conduisant à un métier imposées comme une sanction scolaire au lieu de tenir compte des vœux des enfants et des familles. Développer une école accueillante : Mettre à disposition des moyens matériels et financiers suffisants pour que la priorité soit donnée à l'aide aux jeunes et rétablir une l'image d'une école attrayante.).¹⁸⁰

¹⁷⁶ Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Jacques Fabre, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

¹⁷⁷ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

¹⁷⁸ Who's who in France, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF]

¹⁷⁹ [BNF 16-LF244-357].

¹⁸⁰ Louis Mexandeau, " L'école et l'emploi des jeunes ", Le Monde, 24 avril 1981. [BDIC]

5 juin 1981 : Accorde un entretien au journal La Liberté de Normandie le 5 juin 1981 (Nomination aux P.T.T. plutôt qu'à l'Education Nationale par volonté de "rompre les corporatismes". Développement de la télécommunication et du service des Postes en même temps. Renforcer les effectifs et améliorer les conditions de travail).¹⁸¹

14-15 juin 1981 : Accorde un entretien au journal Le Monde dans lequel il déclare que : -Postes et Télécommunications ne seront pas séparés; -Un débat sera organisé au Parlement sur les expériences de télématique.¹⁸²

18 septembre 1981 : accorde un entretien au journal France-Soir dans lequel il estime qu'il a découvert à son arrivée au ministère une maison solide grâce au dévouement de ses agents mais une maison inquiète quant au divorce qui aurait été irréversible entre les Postes et les Télécommunications si la Gauche n'était pas arrivée au pouvoir. Une Poste qui se sentait mal dans sa peau et moins privilégiée financièrement que les Télécommunications. Se déclare opposé à la mise en place de la facture détaillée, et favorable à la réduction du prix des abonnements pour les personnes âgées et les handicapés.¹⁸³ "Mal dans sa peau. Elle qui avait fait si longtemps la gloire des P.T.T., s'est trouvée confrontée à une jeune soeur turbulente mais surtout privilégiée. Mon but est de rendre à la Poste tout son prestige et tout son dynamisme. Sans pour autant porter atteinte aux télécommunications". Concernant la polyvalence administrative, le ministre a précisé que "les bureaux de poste pourraient collecter les formulaires d'assurance-maladie, les vignettes auto ou les feuilles d'impôt."¹⁸⁴

-1982 :

4 janvier 1982 : Accorde un entretien à la revue La Lettre. Hebdo dans lequel il précise ses objectifs pour la Poste : il adresse un lettre de mission au Directeur général des Postes dans laquelle il demande qu'un groupe interministériel doit être constitué prochainement en vue de mettre au point une charte à moyen terme de la Poste. A cette occasion les missions de celle-ci seront redéfinies ainsi que les moyens lui permettant d'aboutir, en fonction d'un échéancier à un équilibre financier rompu par les politiques menées antérieurement. Demande dans l'immédiat à M. Babin que soient préservées les missions traditionnelles de la Poste. Les objectifs signifiés à Babin par L. Mexandeu sont les suivants : 1-Maintenir et améliorer la qualité du service relative à l'acheminement et à la distribution du courrier, ceci pour l'ensemble des catégories d'objets : lettre, presse, messagerie, prospection commerciale. L. Mexandeu signale à ce sujet un réexamen de l'ensemble des problèmes qui se posent en la matière par la mission confiée à M. Vié, qui doit déposer prochainement ses conclusions. L. Mexandeu déclare s'efforcer d'obtenir pour cette branche (acheminement distribution) les moyens en matériel et en personnel qui sont nécessaires à son fonctionnement tout en perfectionnant les organisations existantes. 2- développer le niveau de l'épargne et des liquidités collectés par les guichets des bureaux de poste. Il faut souligner la part importante des fonds collectés par les établissements postaux à ce double titre et le rôle irremplaçable joué par ce service public pour le compte de la collectivité publique (Caisse des Dépôts et Consignations d'une part, Trésor Public d'autre part). Il appartiendra au gouvernement de

¹⁸¹ La Liberté de Normandie, 5 juin 1981, revue de presse PVI Pour Votre Information, 17 juin 1981, A.N., C.A.C., 840665/3 (F 90 bis 6344).

¹⁸² "Un entretien avec M. Louis Mexandeu", Le Monde, 14-15 juin 1981, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹⁸³ "Téléphone : Non à la facture détaillée", France-Soir, 18 septembre 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

¹⁸⁴ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 21 septembre 1981, n°116, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

fixer d'une manière précise et en terme de développement le rôle qu'il entend faire jouer au réseau postal que je souhaite pour ma part valoriser à différents titres. 3-Améliorer les conditions d'accès du service aux usagers. Ceci implique une formation renforcée du personnel en ce qui concerne les problèmes d'accueil; une prise en compte des problèmes posés par les usagers les plus démunis (immigrés, personnes âgées, handicapés, etc.), l'adaptation des plages d'accès au service public en fonction des besoins et l'extension de la desserte postale dans les zones démunies d'une présence du service public. " Mais, la politique menée dans les services postaux ne devra pas se limiter aux missions traditionnelles et j'entends faire participer les bureaux de poste aux besoins collectifs des télécommunications publiques : téléphone, télex, télécopie, téléconsultations et téléimpression ".¹⁸⁵

24 février 1982 : Participe au débat organisé par le Grand Orient de France sur le thème : " Télématique et société " en déclarant en substance que la télématique sera une révolution demain, qu'on ne peut plus la refuser, mais qu'il faut une loi sur l'utilisation de la télématique. D'autres personnalités prononcent des discours comme Louis Perrein rapporteur du budget des P.T.T. au Sénat, Raymond Forni député P.S. de Belfort et vice-président de la Commission Informatique et Liberté, Paul Gordeaux grand Maître du Grand Orient de France.¹⁸⁶

6 septembre 1982 : Prononce un discours lors de l'ouverture du Congrès de la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne (F.I.T.C.E.) à Bordeaux dans lequel il déclare : " Je tiens à une mise à disposition de la télématique à la fois intelligente, adaptée et respectueuse des règles démocratiques. (...) Au delà de toute dissertation futuriste, je considère en effet que cette dernière est essentiellement un nouveau moyen de communication sociale qui doit être accessible à tous dans un langage simple qui ne nécessite pas, comme en informatique traditionnelle, le passage par des spécialistes. (...) Vous êtes spécialistes des télécommunications. Vous comprendrez donc parfaitement que nous cherchions une insertion douce et harmonieuse des services nouveaux à l'intérieur du réseau très développé et très maillé des télécommunications. Notre approche des problèmes techniques de l'audiovisuel est d'ailleurs du même ordre, car nous pensons que la conception unitaire à terme des réseaux actuellement différents de diffusion télévisuelle et de communication téléphonique permet une économie d'ensemble et assure une synthèse très fructueuse entre les avantages respectifs des réseaux antérieurs. ".¹⁸⁷

30 septembre-2 octobre 1982 : participe au colloque organisé à Ronce-les-Bains (Charente Maritime) par l'Association des élève et ancien élèves de l'E.N.S.P.T.T. (sur le thème " Vers la concertation P.T.T.-usagers " au cours duquel il prononce un discours.¹⁸⁸

1er octobre 1982 : " La nouvelle donne " lettre envoyée le 1er octobre 1982 à tous les chefs de service de La Poste et publiée dans Références, n°1, janvier 1983, p. 6 (porte sur l'extension des compétences et des activités des services financiers de La Poste).¹⁸⁹

¹⁸⁵ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 4 janvier 1982, n°, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹⁸⁶ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1227, 3 mars 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹⁸⁷ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1322, 8 septembre 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹⁸⁸ Communiquer, n° spécial XXe journées d'études, 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

¹⁸⁹ Références, n°1, janvier 1983, p. 6. CHP.

25 octobre 1982 : Inaugure le centre de tri postal automatique (C.T.A.) de Marseille et rappelle à cette occasion le nouveau plan d'équipement (revu en 1979) qui prévoit la création de 52 centres de tri automatique de 1ère catégorie équipés de matériel très performant et de 32 centres semi-automatiques.¹⁹⁰

-1983 :

28 avril 1983 : Prononce une allocution au Forum Sup/Télécom/83 au cours de laquelle il relève les remarquables capacités de formation des P.T.T.; l'exemple de l'ENST est un modèle pour l'ensemble des institutions éducatives françaises; souligne l'unité politique du ministère et la complémentarité entre les deux exploitations ("Vous le savez, par rapport à certaines actions centrifuges antérieures, j'ai veillé à ce que mon arrivée aux P.T.T. soit marquée par une restauration de l'unité politique du ministère et d'une véritable complémentarité entre les deux exploitations"); souligne la nécessité d'une synergie entre les techniques de la télécommunication, de l'informatique et de l'audiovisuel; estime que jusqu'à la mi-1981 le développement de la communication audiovisuelle a été considérablement freinée par un certain nombre de blocages : -juridiques, -organisationnel, -psychologiques, -politiques (" (...) résultant de l'idée fautive, mais ancienne et bien ancrée, qu'il n'est pas de Pouvoir efficace sans maîtrise absolue, et donc sans limitation, des moyens de communication. Vous le savez bien, c'est ce même préjugé qui fut la cause jusqu'à la fin des années 1960 du sous-équipement téléphonique du territoire national : n'a-t-on pas craint longtemps les pertes de pouvoir qui devaient être, selon d'aucuns, consécutives à une généralisation de ce moyen rapide de communication ?")¹⁹¹

4 novembre 1983 : Participe au 4e forum mondial des Télécommunications à Genève, déclare à cette occasion : " En France, les télécommunications sont soumises dans les faits à un régime d'application très souple, même si certains textes législatifs ou réglementaires donnent l'impression qu'il existe un monopole juridique très strict. Il s'agit essentiellement d'un pouvoir de tutelle du ministre des P.T.T. en tant que représentant de l'Etat. D'ailleurs, dans la pratique la législation donne au ministre des P.T.T. le pouvoir d'autoriser un tiers à se substituer à lui-même en ce qui concerne l'établissement ou l'utilisation de télécommunications. (...) Ce pouvoir de tutelle n'est cependant pas arbitraire, il est soumis à certaines règles qui garantissent un traitement identique des usagers dans le cadre de la permanence et de la neutralité du service public dont les P.T.T. on la charge. " ¹⁹²

-1984 :

Rédige la clôture du colloque " L'oeil et l'oreille de la Résistance. Action et rôle des agents des P.T.T. dans la clandestinité au cours du second conflit mondial " tenu à Paris les 21, 22, 23 novembre 1984 et organisé par le Comité d'histoire des Télécommunications et l'I.H.T.P. (C.N.R.S.).¹⁹³

¹⁹⁰ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1207, 27 janvier 1982, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹⁹¹ Discours de L. Mexandeau au Forum Sup/Télécom/83, 28 avril 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

¹⁹² INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1526, 4 novembre 1983, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹⁹³ Comité d'Histoire de La Poste et des Télécommunications, Institut d'Histoire du Temps Présent (C.N.R.S.), L'oeil et l'oreille de la Résistance. Action et rôle des agents des P.T.T. dans la clandestinité au cours du second conflit mondial, Paris, Erès, 1986, p. 11 et *sq.* [CHP]

Rédige la préface au “ Rapport international des Postes, des télécommunications et de la télédiffusion ” (rédigé par la D.A.I.I./D.G.T., Mme Michèle) destiné à représenter à l'étranger les activités et les réalisations des trois branches des P.T.T.¹⁹⁴

-1985 :

20 juin 1985 : Prononce le discours d'inauguration de l'assemblée plénière de la Conférence européenne des administration des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.), (Heureux que la C.E.P.T. ait choisi la France pour tenir la XIIe session; profondes mutations qui affectent le domaine des postes et plus encore celui des télécommunications; monopoles de droit ou de fait de plus en plus menacés par la concurrence qui écrème les marchés rentables et délaisse la desserte des zones les plus défavorisées; Notion de service public ne peut pas être réduite à un service de base minimum; Explosion des progrès technologiques n'annonce pas l'extinction de l'écrit et les services du courrier sont en pleine évolution; jamais le rôle de la C.E.P.T. n'a été aussi important dans la garantie des nouveaux réseaux et services pour assurer cohérence et qualité au niveau européen; Faciliter le dialogue entre les opérateurs de réseaux; harmoniser les normes nationales avec reconnaissance mutuelle des agréments étapes nécessaires pour l'ouverture des marchés publics; Deux solutions : soit les industriels européens s'entendent pour développer des matériels débouchant sur un marché plus uniforme offert par les opérateurs de réseaux (en espérant qu'il existera dans les années 1990 un pôle européen d'industries de communication), soit au contraire le marché européen deviendra l'objet d'un partage entre grands groupes multinationaux dont les entreprises européennes ne seront plus que des satellites captifs).¹⁹⁵

-1990 :

Petite histoire du Parti Socialiste, Première partie : Des origines au Congrès d'Epinay, s.l. [les Cours, Caen], Imprimerie Le Brun, 1990, 32 p.¹⁹⁶

-1999 :

Présenté par L. Mexandeau : Rapport d'activité de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, AIPLF, 1er octobre 1997-1er octobre 1998, présenté par L. Mexandeau, Paris, Assemblée nationale, 1999, 261 p.¹⁹⁷

¹⁹⁴ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1337, 4 octobre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

¹⁹⁵ Discours d'ouverture de Louis Mexandeau, C.E.P.T., XIIe session ordinaire de la Conférence. Nice, 18-28 juin 1985. Assemblée plénière. Compte rendu des travaux et documents (Doc AP (85) 1 à 16, C.E.P.T., 1985, p. 13, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

¹⁹⁶ Who's who, 1998, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1998, p. 1213. [BNF : 16-LA42-325]

¹⁹⁷ [BNF : 1999-69342]